



Carte 24 - Évaluation des enveloppes de zones humides potentielles sur la base des relevés topographiques de géomètre



Enveloppe topographique favorable à la présence de zones humides

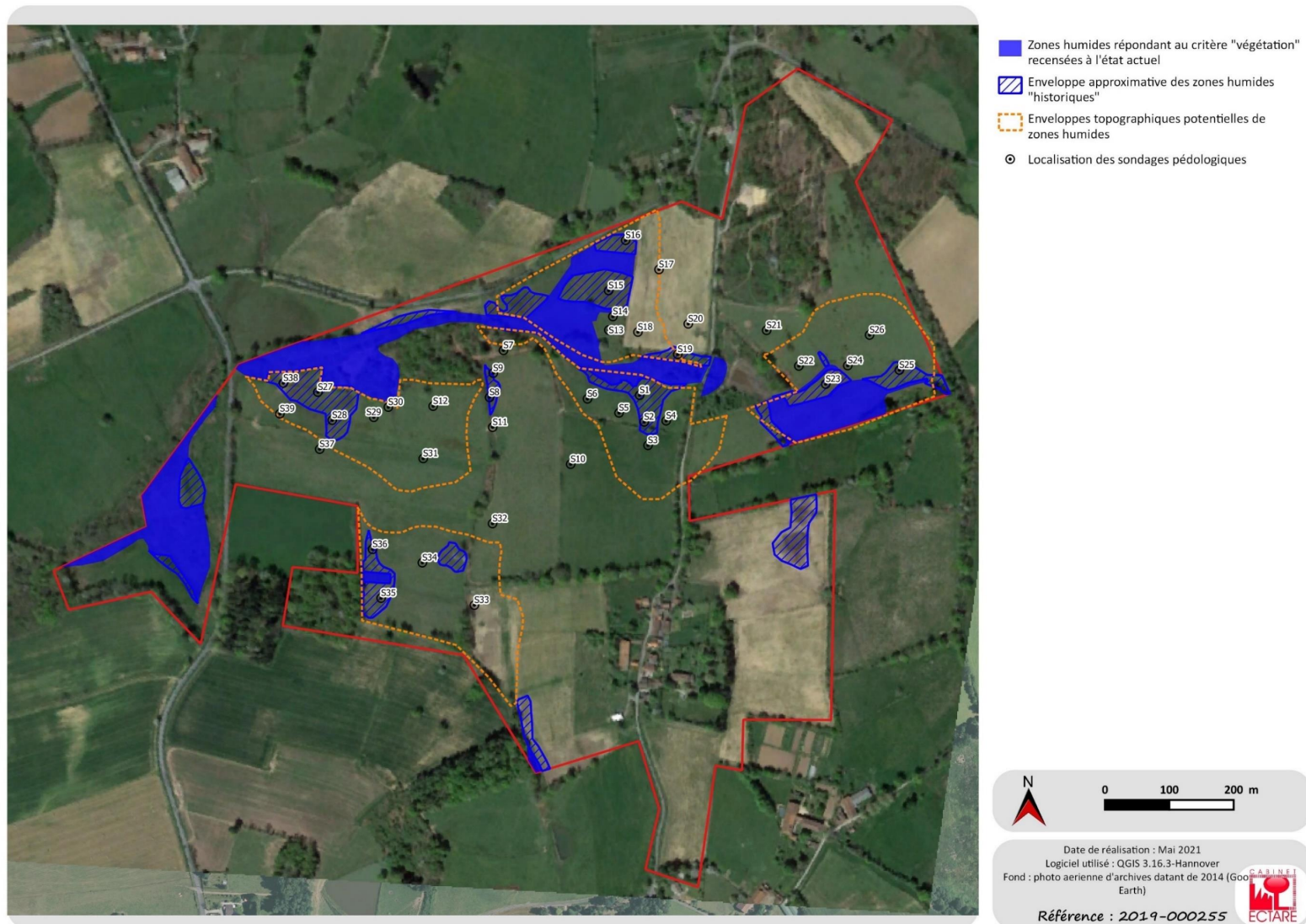
N
0 100 200 m

Date de réalisation : Mai 2021
Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover
Fond : photo aeriennes (Geoportail)

Référence : 2019-000255

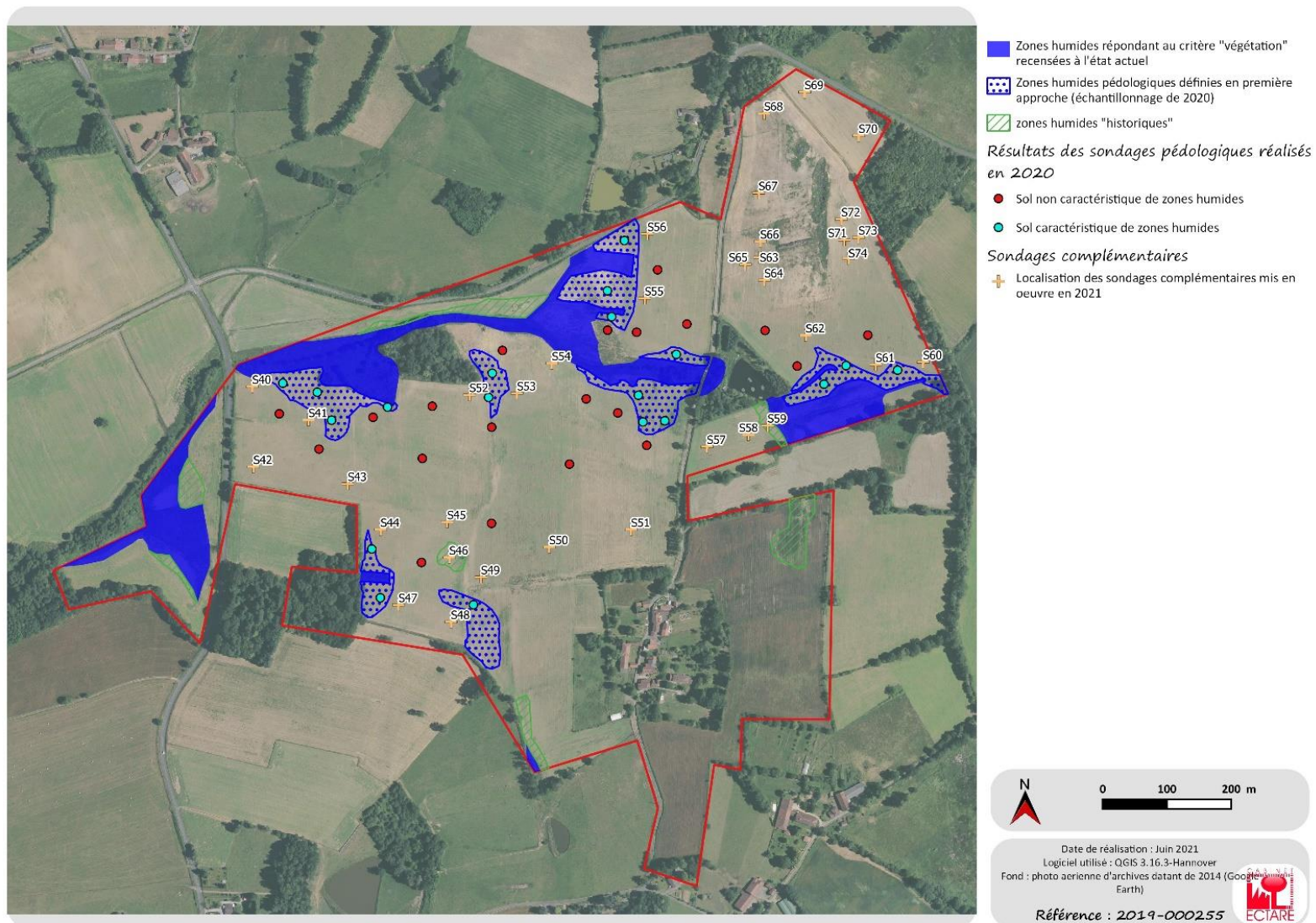


Carte 25 - Modalités de mises en œuvre du premier plan d'échantillonnage des sondages pédologiques





Carte 26 - Localisation des sondages pédologiques





Résultats de la campagne de sondages

Typologie des sols

Les différents sondages réalisés ont permis de mettre en évidence des sols à dominante limono-argilo-sableux à limono-sableux d'épaisseur variable (45 cm à 100 cm), reposant sur des altérites sableuses ou des zones rocailleuses issues de l'altération de la roche mère (paragneiss).

Plusieurs types de sondages ont pu être mis en évidence sur la zone d'étude :

- Des sols peu profonds voire superficiels, riches en éléments sableux issus de l'altération de la roche mère métamorphique. Il s'agit de sols bruns à ocres bien souvent dénués de traces d'hydromorphie, localisés au niveau des interfluvés ;
- Des sols plus profonds limono-argilo-sableux, présentant une hydromorphie plus ou moins profondes, se développant sur les bords et les fonds des différents thalwegs entaillant le plateau cultivé.

Ces sols, bien évolués et peu différenciés, correspondent majoritairement à des BRUNISOLS. Une part notable de ces sols faisaient état de la présence de traits rédoxiques avant 50 cm, permettant de les rapprocher des BRUNISOLS-REDOXISOLS, caractérisant des sols soumis à des phénomènes d'oxydo-réduction dus à la présence d'une nappe temporaire battante.

Observation des traits d'hydromorphie

La majorité des sondages ont permis de mettre en évidence la présence de traits rédoxiques, caractérisés par la présence de tâches rouilles et/ou de concrétions noirâtres, témoignant d'engorgements temporaires fréquents de ces sols à tendance hydromorphe. Ces traits rédoxiques prennent d'abord la forme de tâches rouilles éparses dans les horizons superficiels, s'intensifiant en profondeur parallèlement au lessivage des sols qui a pour conséquence une décoloration importante du solum et un enrichissement en argiles.

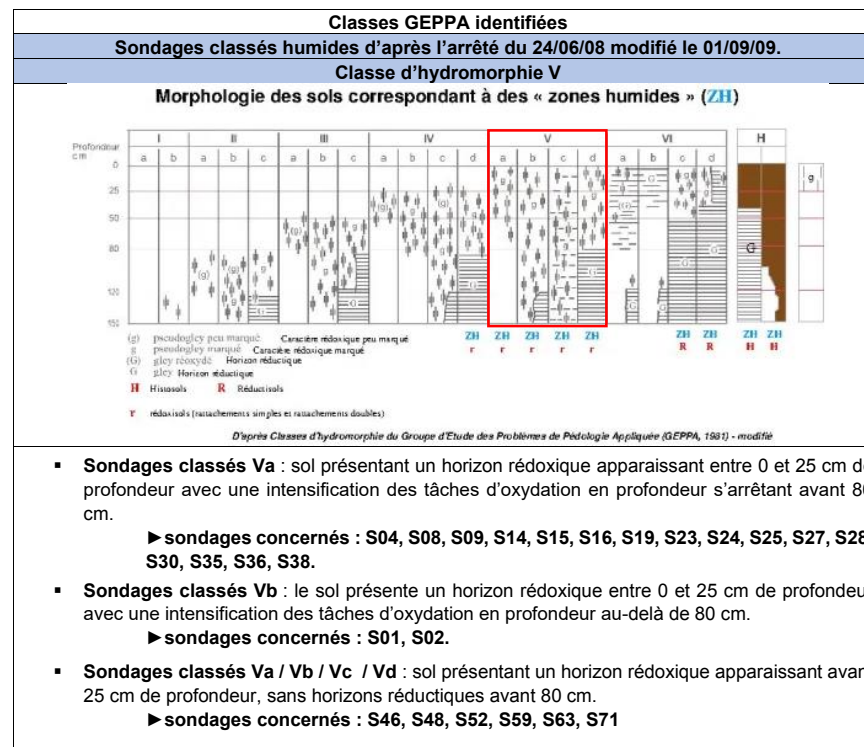
Sur 24 des 74 sondages réalisés, des **horizons rédoxiques** francs ont été mis en évidence avant 25 cm, témoignant d'engorgements temporaires fréquents en surface.



Taches rouilles éparses dans les horizons les plus superficiels et horizons rédoxiques argileux beige bariolés de rouille au niveau des zones d'hydromorphie les plus marquées

Synthèse des résultats

Sur les 74 sondages réalisés, **24 peuvent être classés en « zone humide »** sur la base des sondages pédologiques (arrêté du 24/06/08 modifié le 01/10/09) en raison de la mise en évidence d'un caractère rédoxique apparaissant avant 25 cm et se prolongeant en profondeur.

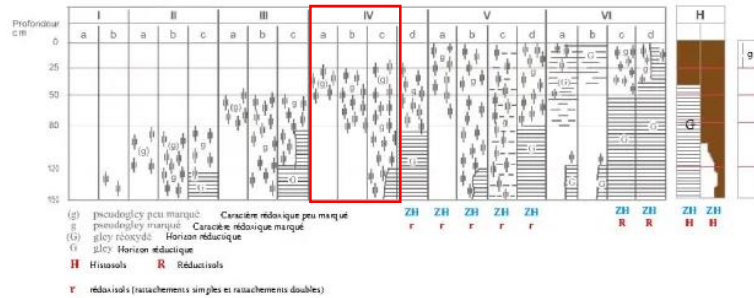




Sondages classés non humides d'après l'arrêté du 24/06/08 modifié le 01/09/09.

Classe d'hydromorphie IVa à IVc

Morphologie des sols correspondant à des « zones humides » (ZH)



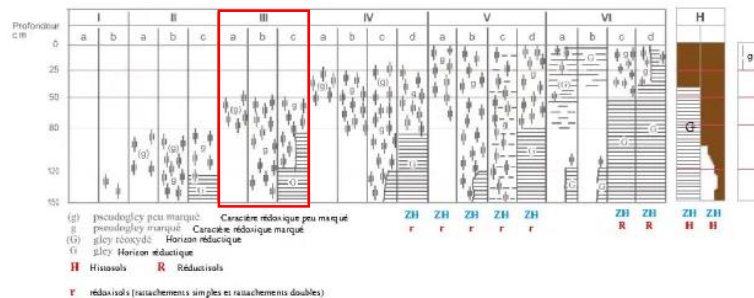
D'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981) - modifié

- **Sondages classés IVb** : le sol présente un horizon rédoxique apparaissant entre 25 et 50 cm de profondeur, sans horizons réductiques avant 80 cm de profondeur.
► **sondages concernés** : S03, S06, S11, S17, S20, S29, S33, S34, S37, S39.
- **Sondages classés IVa / IVb / IVc** : sol présentant un horizon rédoxique apparaissant entre 25 et 50 cm de profondeur, sans horizons réductiques avant 120 cm.
sondages concernés : S40, S41, S42, S43, S44, S45, S47, S49, S50, S51, S53, S54, S55, S56, S57, S58, S61, S62, S67, S69, S70, S72, S74

Sondages classés non humides d'après l'arrêté du 24/06/08 modifié le 01/09/09.

Classe d'hydromorphie III

Morphologie des sols correspondant à des « zones humides » (ZH)



D'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981) - modifié

- **Sondages classés IIIa/IIIb** : sol présentant un horizon rédoxique apparaissant entre 50 et 80 cm de profondeur.
sondages concernés : S22, S31, S60, S64, S65, S66, S68, S73

Sondages non classés par l'arrêté du 24/06/08 modifié le 01/09/09.

- **Sols superficiels limono-sableux et altérites** : absence de traces d'hydromorphie
► **sondages concernés** : S05, S07, S10, S12, S13, S18, S21, S26, S32

Les photos et les fiches des sondages ont été placées en annexe.



Numéro du sondage	Hydromorphie constatée				Classe GEPPA	Profondeur d'apparition de l'hydromorphie	Sols de « zone humide »
	0-25 cm	25-50 cm	50-80 cm	80-120 cm			
S01	g	g	g	g	Vb	Surface	OUI
S02	g	g	g	g	Vb	Surface	OUI
S03	-	g	g	/	IVb	40 cm	NON
S04	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S05	-	-	-	/	HC	-	NON
S06	-	g	g	/	IVb	30 cm	NON
S07	-	-	-	/	HC	-	NON
S08	g	g	/	/	Va	Surface	OUI
S09	g	g	g	/	Va	15 cm	OUI
S10	-	-	-	/	HC	-	NON
S11	-	g	g	/	IVb	35 cm	NON
S12	-	-	-	/	HC	-	NON
S13	-	-	-	/	HC	-	NON
S14	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S15	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S16	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S17	-	g	g	/	IVb	35 cm	NON
S18	-	-	-	/	HC	-	NON
S19	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S20	-	g	g	/	IVb	40 cm	NON
S21	-	-	-	/	HC	-	NON
S22	-	-	g	/	IIIa	55 cm	NON
S23	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S24	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S25	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S26	-	-	/	/	HC	-	NON
S27	g	g	/	/	Va	Surface	OUI
S28	g	g	g	/	Va	15 cm	OUI
S29	-	g	g	/	IVb	40 cm	NON
S30	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S31	-	-	g	/	IIIa	50 cm	NON
S32	-	-	-	/	HC	-	NON
S33	-	g	g	/	IVb	30 cm	NON
S34	-	g	g	/	IVb	30 cm	NON
S35	g	g	g	/	Va	Surface	OUI
S36	g	g	/	/	Va	Surface	OUI
S37	-	g	g	/	IVb	30 cm	NON
S38	g	g	g	/	Va	60 cm	OUI
S39	-	g	/	/	IVb	30 cm	NON
S40	-	(g)	g	g	IVc	30 cm	NON
S41	-	(g)	(g)	g	IVc	35 cm	NON
S42	-	(g)	(g)	(g)	IVb	40 cm	NON
S43	-	(g)	g	g	IVc	35 cm	NON
S44	-	(g)	g	g	IVc	30 cm	NON
S45	-	g	g	g	IVb	25 cm	NON
S46	(g)	(g)	g	g	Vb	5 cm	OUI

Numéro du sondage	Hydromorphie constatée				Classe GEPPA	Profondeur d'apparition de l'hydromorphie	Sols de « zone humide »
	0-25 cm	25-50 cm	50-80 cm	80-120 cm			
S47	-	(g)	(g)	/	IVb	35 cm	NON
S48	(g)	g	g	g	Vb	Surface	OUI
S49	-	(g)	g	g	IVc	40 cm	NON
S50	-	g	g	g	IVb	30 cm	NON
S51	-	(g)	g	g	IVc	40 cm	NON
S52	g	g	g	g	Vb	20 cm	OUI
S53	-	(g)	g	/	IVb	30 cm	NON
S54	-	(g)	g	g	IVc	25 cm	NON
S55	-	(g)	g	g	IVc	30 cm	NON
S56	-	(g)	g	g	IVc	40 cm	NON
S57	-	(g)	(g)	/	IVb	30 cm	NON
S58	-	g	g	/	IVb	25 cm	NON
S59	(g)	g	g	g	Vb	5 cm	OUI
S60	-	-	(g)	g	IIIb	50 cm	NON
S61	-	(g)	(g)	(g)	IVa	35 cm	NON
S62	-	(g)	g	/	IVb	30 cm	NON
S63	(g)	g	g	g	Vb	15 cm	OUI
S64	-	-	(g)	/	IIIa	60 cm	NON
S65	-	-	(g)	/	IIIa	60 cm	NON
S66	-	-	(g)	/	IIIa	50cm	NON
S67	-	(g)	g	g	IVc	40 cm	NON
S68	-	g	g	g	IIIb	45 cm	NON
S69	-	(g)	g	/	IVb	35 cm	NON
S70	-	g	g	g	IVb	35 cm	NON
S71	g	g	g	g	Vb	5 cm	OUI
S72	-	(g)	g	g	IVc	35 cm	NON
S73	-	-	(g)	/	IIIa	60 cm	NON
S74	-	(g)	g	/	IVc	45 cm	NON

Tableau 6 - Résultats des sondages pédologiques

- : Aucune trace d'hydromorphie ; (g) : horizons redoxiques peu marqués ; g : horizons redoxiques francs ; Go : horizons réductiques oxydés ; Gr : horizons réductiques réduits ; / : profondeur non atteinte



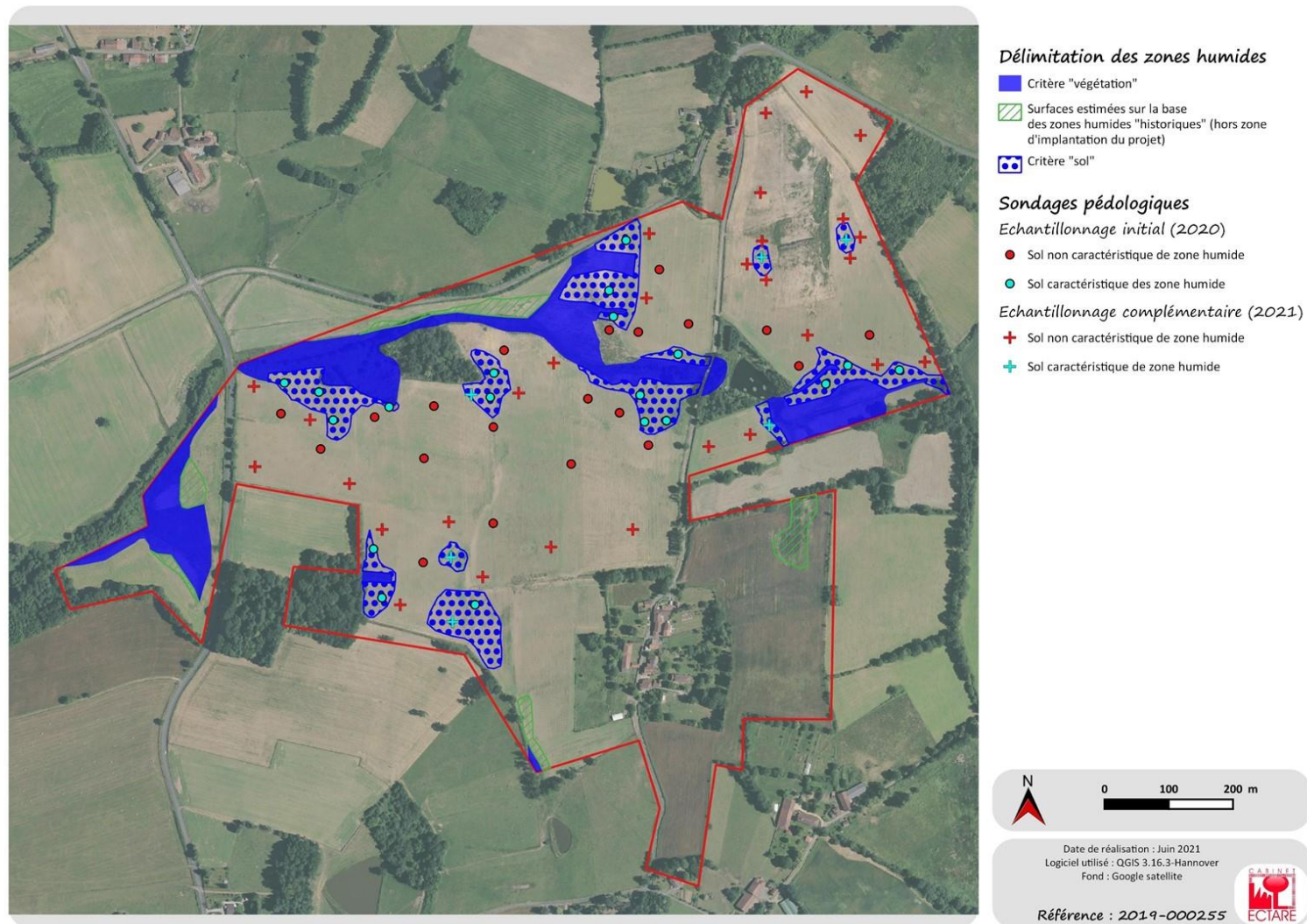
6.2.2.5. Application du caractère alternatif des critères de délimitation des zones humides

En application des critères alternatifs « végétation » et « pédologie », conformément à l'article 23 de la loi du 24/07/2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité, la surface de zone humide délimitée sur la zone d'étude lors des prospections menées en 2020 et 2021 est estimée à environ **12,66 ha** :

- **6,64 ha** de zones humides répondant au **critère « végétation »** ;
- **4,44 ha** de zones humides répondant au **critère « pédologique »**.
- **1,58 ha de zones humides « historiques »** ne répondant plus au critère « végétation », estimés au niveau des secteurs du site d'étude n'ayant pas donné lieu à la réalisation de sondages (secteurs exclus des zones d'implantation potentielles du projet)



Carte 27 - Cartographie des zones humides définies sur l'aire d'étude en 2020 et 2021





6.2.3. La flore

6.2.3.1. Diversité floristique

Les inventaires réalisés lors des campagnes d'investigations nous ont permis de relever **240 espèces végétales**, témoignant d'un **cortège floristique diversifié** au regard de la surface prospectée. Cette diversité se concentre notamment au niveau des prairies humides et milieux marécageux relictuels.

6.2.3.2. Espèces protégées

Les investigations de terrain n'ont pas permis de recenser d'espèces floristiques protégées au niveau de l'AEI.

6.2.3.3. Espèces menacées ou quasiment menacées

Quatre espèces non protégées mais considérées comme **menacées ou quasiment menacées en Limousin** ont été recensées sur l'AEI :

- La **petite brize** (*Briza minor*), considérée comme « **En danger** » en Limousin
- Le **silène de France** (*Silene gallica*), considéré comme « **Vulnérable** » en Limousin
- La **lobélie brûlante** (*Lobelia urens*), considérée comme « **Quasiment menacée** » en Limousin
- La **laïche puce** (*Carex pulicaris*), considérée comme « **Quasiment menacée** » en Limousin

Ces espèces sont principalement associées aux **moissons et pelouses thérophytiques silicoles** (petite brize et silène de France) ou aux **prairies partourbeuses** (lobélie brûlante et laïche puce).

6.2.3.4. Autres espèces d'intérêt patrimonial

D'autres espèces floristiques à moindre enjeu (non protégées ni menacées) ont également été relevées lors des différentes campagne de terrain. Il s'agit d'espèces typiques des prairies paratourbeuses acidiphiles à acidiclinales considérées comme déterminantes ZNIEFF en Limousin en raison du recul de leur biotope de développement :

- **laïche blonde** (*Carex hostiana*),,
- **scirpe à tiges nombreuses** (*Eleocharis multicaulis*),
- **mouron délicat** (*Lysimachia tenella*).

Petite brize (*Briza minor*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

En danger

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Très rare

Écologie de l'espèce

L'espèce est associée aux formations therophytiques silicoles, mais s'observe plus communément en Limousin au sein des moissons développés sur sols sablo-argileux maigres.

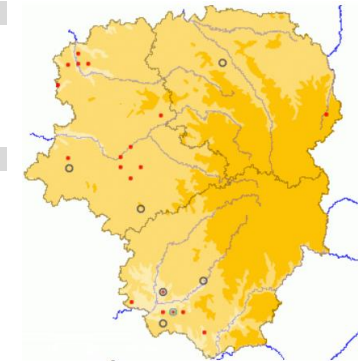


Répartition régionale (ex-Limousin) :

L'espèce est considérée comme très rare en Limousin, avec des données éparées dans le bassin de Brive-la-Gaillarde et la Haute Vienne.

Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été uniquement observée sous la forme d'une station isolée se développant en marge d'une parcelle cultivée, à la faveur d'une zone en jachère.





Silène de France (*Silene gallica*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

Vulnérable

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Très rare

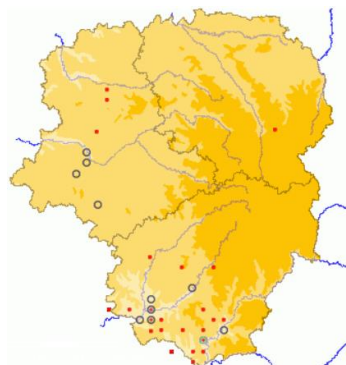
Écologie de l'espèce

Au même titre que la petite brize, le silène de France est une plante caractéristique des pelouses thérophytiques silicicoles. Elle possède toutefois un caractère plus thermophiles et s'observe de façon plus occasionnelle au niveau des friches et moissons sèches sur substrat sableux.



Répartition régionale (ex-Limousin) :

Le silène de France possède des affinités thermo-atlantiques et arrive en Limousin en limite d'aire de répartition. Les principaux noyaux de population observés sur le territoire sont concentrés dans le Sud-Ouest Corrèzien. Ailleurs l'espèce apparaît beaucoup plus rare.



Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été recensée sous la forme de plusieurs petites stations se développant en marges des parcelles cultivées, à la faveur de secteurs non labourés.

Lobélie brûlante (*Lobelia urens*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

Quasiment menacée

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Peu commun

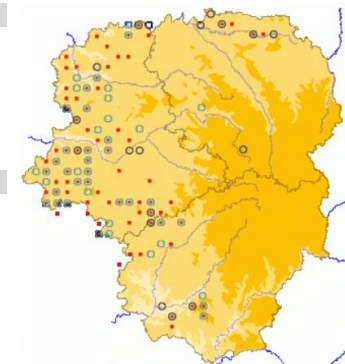
Écologie de l'espèce

La lobélie brûlante est une plante hygrophile colonisant plusieurs types de milieux humides herbacées oligotrophes, notamment les landes humides et les prés paratourbeux sablo-argileux.



Répartition régionale (ex-Limousin) :

La lobélie brûlante possède des affinités thermo-atlantiques, arrivant en limite d'aire de répartition en Limousin où l'espèce est considérée comme peu commune. Sa répartition y est principalement centrée sur l'Ouest de la Haute-Vienne et la frange Nord du territoire.



Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été observée ponctuellement sous la forme d'une station isolée colonisant un secteur de prairie paratourbeuse sur substrat sablo-argileux, en partie Est de l'AEI.



Laïche puce (*Carex pulicaris*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

Quasiment menacée

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Assez rare

Écologie de l'espèce

La laïche puce est une espèce typique des milieux ouverts tourbeux à paratourbeux se développant sur sols acides. Elle colonise plus particulièrement les tourbières hautes, les bas-marais ainsi que les prairies à molinie.



Répartition régionale (ex-Limousin) :

La laïche puce, bien que citée sur l'ensemble des départements, est considérée comme assez rare en limousin. L'espèce est plus particulièrement connue des complexes tourbeux du plateau de Millevaches, du Sud-Ouest de la Haute-Vienne et du Sud-Est corrézien.



Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été ponctuellement recensée au niveau d'une prairie humide à molinie se développant de façon relictuelle en partie Ouest de l'AEI.

Laïche blonde (*Carex hostiana*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

Non évalué

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Très rare

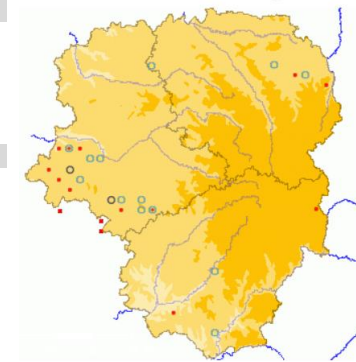
Écologie de l'espèce

La laïche blonde est une espèce associée aux bas-marais, landes humides et prairies paratourbeuses faiblement acides.



Répartition régionale (ex-Limousin) :

L'espèce est considérée comme très rare en Limousin, où elle est principalement connue du Sud-Ouest de la Haute-Vienne. Quelques rares données sont également citées au niveau des bassins sédimentaires de Gouzou et de Brive-la-Gaillarde.



Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été recensée sous la forme de quelques stations isolées colonisant une prairie résiduelle à molinie de la partie Ouest de l'AEI.



Scirpe à tiges nombreuses (*Eleocharis multicaulis*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

Préoccupation mineure

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Peu commun

Écologie de l'espèce

Le scirpe à tiges nombreuses est une espèce colonisant plusieurs types d'habitats amphibies à humides sur substrats pauvres en nutriments. Il s'observe notamment au niveau des gazons amphibies bordant les étangs acidiphiles et dans les complexe tourbeux.



Répartition régionale (ex-Limousin) :

L'espèce est considérée comme peu commune en Limousin malgré une répartition élargie à l'ensemble des départements.

Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été recensée ponctuellement au niveau d'une prairie paratourbeuse à jonc acutiflore présente en partie Nord de l'AEI.



Mouron délicat (*Lysimachia tenella*)

Statut de protection

-

Statut de menace (Liste Rouge Régionale)

Préoccupation mineure

ZNIEFF Déterminant Limousin

Oui

Rareté Limousin (Liste Rouge Régionale)

Assez commun

Écologie de l'espèce

Le mouron délicat est une espèce affectionnant les zones ouvertes tourbeuses à paratourbeuses où elle colonise préférentiellement les fossés et zones dénudées temporairement humides.

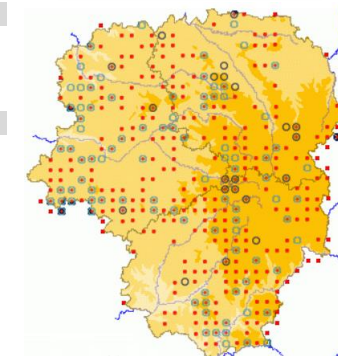


Répartition régionale (ex-Limousin) :

L'espèce est considérée comme assez commune en Limousin avec une répartition élargie à l'ensemble des départements.

Situation de l'espèce sur l'AEI

L'espèce a été assez communément observée au niveau des prairies paratourbeuses à jonc acutiflore se développant en parties Nord et Est de l'AEI.





6.2.3.5. Synthèse des enjeux relatifs à la flore patrimoniale

Espèces	Statut de protection	LRN	LRR	ZNIEFF dét	Statut de rareté régional
Petite brize (<i>Briza minor</i>)	-	LC	EN	X	RR
Silène de France (<i>Silene gallica</i>)	-	LC	VU	X	RR
Lobélie brûlante (<i>Lobelia urens</i>)	-	LC	NT	X	PC
Laïche puce (<i>Carex pulicaris</i>)	-	LC	NT	X	AR
Scirpe à tiges nombreuses (<i>Eleocharis multicaulis</i>)	-	LC	LC	X	PC
Mouron délicat (<i>Lysimachia tenella</i>)	-	LC	LC	X	AC
Laïche bonde (<i>Carex hostiana</i>)	-	LC	NE	X	RR

Statut de protection : PR = Protection régionale

Statuts de menace : LC = Préoccupation mineure / NT = Quasiment menacé / VU = Vulnérable / EN = En danger / NE = Non évalué

Statut de rareté régional : AC = Assez Commun / PC = Peu commun / AR = Assez rare / R = Rare / RR = Très rare / E = Exceptionnel

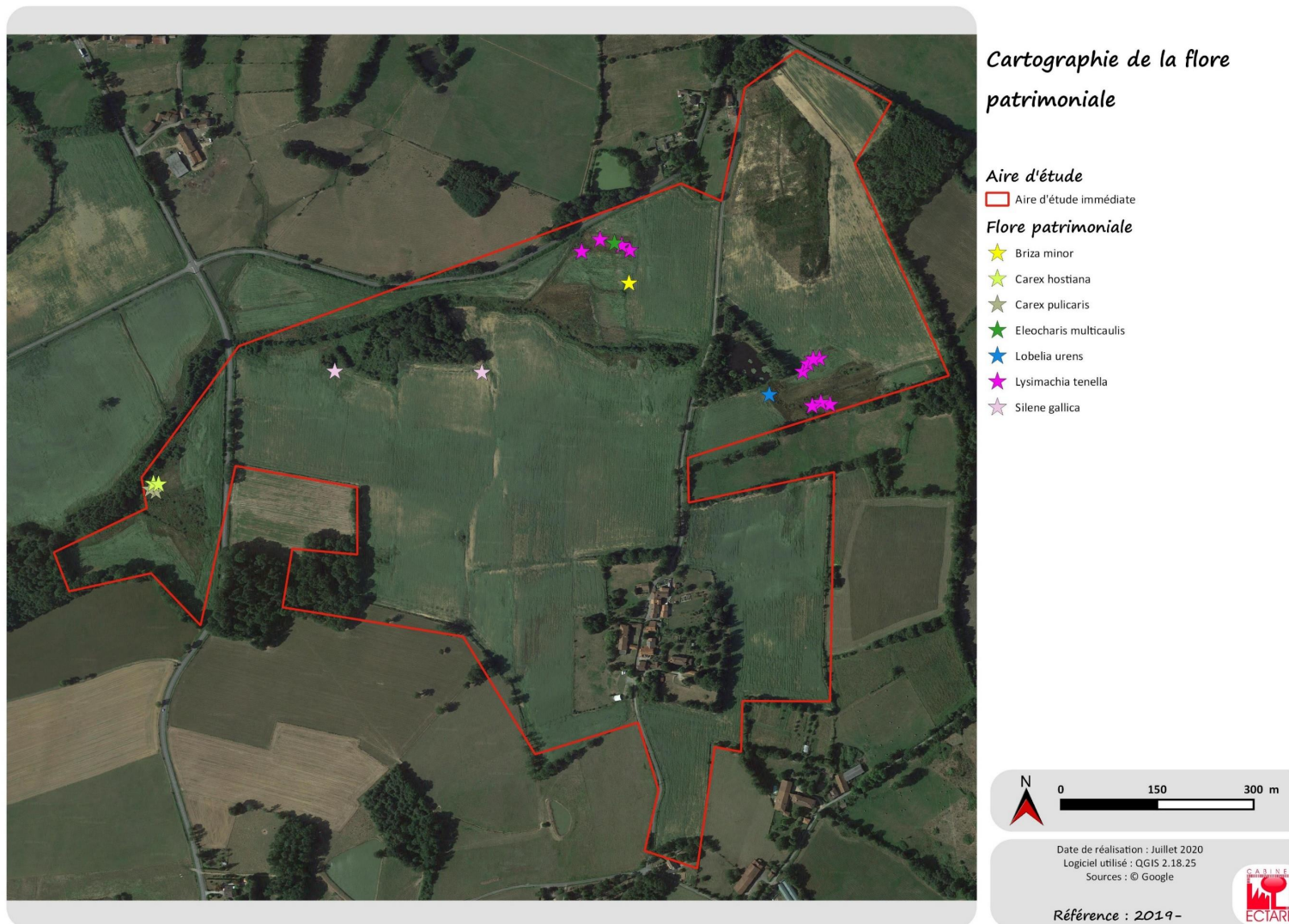
CONCLUSIONS SUR LES ENJEUX FLORISTIQUES DE L'AEI

L'AEI accueille une diversité floristique relativement importante, mais essentiellement portée par la mosaïque de milieux humides présente de façon relictuelle en plusieurs secteurs du site. Les parcelles cultivées, qui constituent les habitats naturels les plus représentés sur la zone d'étude, n'abritent pour leur part qu'une diversité floristique limitée.

Les principaux enjeux floristiques de l'AEI sont liés aux prairies paratourbeuses, qui accueillent 5 espèces déterminantes ZNIEFF, dont 2 espèces considérées comme « quasiment menacées » en Limousin (lobélie brûlante et laïche puce). A la faveur de zones non labourées, les parcelles cultivées abritent également des enjeux floristiques ponctuels relatifs à la présence de deux espèces menacées en Limousin, typiques des moissons et pelouses therophytiques silicicoles (petite brize et silène de France).



Carte 28 : Localisation des espèces floristiques à enjeu sur l'AEI





6.2.3.6. Les espèces végétales exotiques envahissantes

Les prospections de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 6 espèces exotiques présentant un risque invasif avéré à potentiel :

Espèces	Coefficient de rareté en Limousin	Cotation de Lavergne	Hiéarchie
<i>Amaranthus retroflexus</i>	AC	3	Espèce exotique envahissante potentielle
<i>Crepis sancta</i>	AR	2+	Espèce exotique envahissante émergente
<i>Datura stramonium</i>	PC	2+	Espèce exotique envahissante émergente
<i>Erigeron canadensis</i>	CC	4	Espèce exotique envahissante avérée
<i>Erigeron sumatrensis</i>	C	4	Espèce exotique envahissante avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i>	C	5	Espèce exotique envahissante avérée

Statut de rareté Aquitaine : E (Exceptionnel), RR (Très rare), R (Rare), AR (Assez rare), PC (Peu commun), AC (Assez commun), C (Commun), CC (Très commun)

Le statut invasif des espèces exotiques est basé sur le document « Bilan de la problématique végétale invasive en Limousin », rédigé en 2014 par le Conservatoire Botanique National Massif Central (BART K., CHABROL L. & ANTONETTI Ph.).

La cotation de Lavergne (LAVERGNE 2010) a pour objectif d'évaluer le niveau actuel d'invasion d'une espèce sur un territoire considéré. Elle est basée sur un système de notation comprenant 6 catégories définies de 0 à 5 comme suit :

[0] Non documenté : Taxon exotique d'introduction récente sur le territoire, insuffisamment documenté, dont le comportement est à étudier.

[1] Taxon non envahissant : Taxon introduit de longue date (50-100 ans), ne présentant pas de comportement envahissant et non cité comme envahissant dans les territoires géographiquement proches.

[2] Taxon envahissant émergent : Taxon pouvant très localement présenter des populations denses et donc laisser présager un comportement envahissant futur [2] ou taxon reconnu envahissant dans les territoires géographiquement proches mais n'ayant pas un caractère envahissant constaté dans le territoire étudié [2+].

[3] Taxon potentiellement envahissant : Taxon formant des populations denses uniquement dans les milieux régulièrement perturbés par les activités humaines (bords de route, friches, cultures, jardins, remblais...). Ce taxon peut se retrouver dans les milieux naturels mais il n'y forme pas pour le moment de populations denses et n'est donc pas une menace directe pour ces milieux.

[4] Taxon modérément envahissant : Taxon présentant des peuplements moyennement denses mais rarement dominant ou codominant dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact faible ou modéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

[5] Taxon fortement envahissant : Taxon dominant ou codominant à large répartition avec de nombreuses populations de forte densité dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact avéré sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

Les espèces exotiques à caractère invasif recensées se concentrent préférentiellement au niveau des zones cultivées et des jachères post-culturelles. Le robinier faux-acacia, pour sa part s'observe sur les marges Nord et en partie Ouest de l'AEI au niveau de haies.



6.2.4. La faune

6.2.4.1. Les Amphibiens

Les données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune d'Oradour sur Vayres, concernée par le site d'étude (Faune-Limousin Maille n°E053N651 et E053N652, INPN) font état de la présence de 10 espèces d'Amphibiens :

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Protection nationale Annexe IV Directive « Habitats »	Faible
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo / spinosus</i>	Protection nationale	Moyenne
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Protection nationale Annexe IV DH	Forte
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Protection nationale	Forte
Grenouille verte indéterminée	<i>Pelophylax sp.</i>	« Quasiment menacé » LRN	Forte
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Annexe IV DH Protection nationale (A2) « Quasiment menacée » LRN	Moyenne
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Protection nationale	Forte
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Protection nationale Annexe II « Directive « Habitats » « Vulnérable » LRN Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN Annexe IV DH	Forte
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	Protection nationale (A2) Annexe IV DH « Quasiment menacé » LRN	Moyenne

La liste d'Amphibiens citée sur la commune d'Oradour-sur-Vayres compte des espèces relativement ubiquistes (grenouille verte, grenouille agile, triton palmé), ainsi que des espèces plutôt associées aux milieux bocagers et boisés (grenouille rousse, salamandre tachetée, sonneur à ventre jaune, triton marbré) ou des milieux pionniers (alyte accoucheur). En raison de la présence de nombreux habitats aquatiques et humides sur l'AEI, les potentialités de présence de ces espèces apparaissent relativement importantes.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré à fort pour la zone d'étude.

Résultats des investigations

Les prospections de terrain menées en 2019, 2020 et 2021 ont permis de recenser 8 espèces d'amphibiens au niveau de l'AEI :

Espèce	Utilisation de l'AEI	Habitats d'espèces sur l'AEI	Importance de la population
Crapaud commun ou épineux (<i>Bufo bufo / spinosus</i>)	Reproduction possible	Étang ornemental	Faible (1 juvénile)
	Phase terrestre	Boisements, haies, zones humides	
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	Reproduction certaine	Ornières / Sous-bois inondé	Moyenne (4 adultes, 10 pontes, environ 850 têtards)
		Boisements, haies, zones humides	
Grenouille verte indéterminée (<i>Pelophylax sp.</i>)	Reproduction certaine	Ornières, fossés, ruisseau, étang ornemental	Moyenne (10 juvéniles et 48 adultes observés)
	Phase terrestre	Zones humides	
Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>)	Reproduction possible	Ruisseau	Faible (1 mâle chanteur)
	Phase terrestre	Fourrés marécageux	
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Reproduction certaine	Ornières, Sous-bois inondé, Fossés, mares forestières	Moyenne (103 larves observées et 1 subadulte)
	Phase terrestre	Boisements, haies	
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Reproduction possible	Ornières au niveau de zones humides et labours	Faible (3 adultes)
	Phase terrestre	Boisements	
Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	Reproduction probable	Ornières, Sous-bois inondé, Fossés, mares forestières	Moyenne (24 individus observés, une cinquantaine de larves)
	Phase terrestre	Boisements, zones humides	
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)	Reproduction probable, Alimentation	Sous-bois inondé	Faible (4 individus observés)
	Phase terrestre	Boisements	

L'AEI compte plusieurs habitats favorables à la reproduction des amphibiens. Elle est traversée par un ruisseau possédant des zones buissonnantes plus ou moins ouvertes. Le courant y est parfois stagnant. Ce type de milieu est favorable au développement de plusieurs espèces d'Amphibiens, dont la rainette verte et la grenouille verte.



Exemples de portions de ruisseau buissonnantes sur l'AEI

De plus, plusieurs zones de sous-bois inondé et mares forestières sont présentes sur l'aire d'étude. Elles sont notamment favorables à la reproduction du triton marbré pour le sous-bois le plus inondé et de la salamandre tachetée pour les zones les moins en eau.



Zones de sous-bois inondé présentes sur l'AEI.



Points d'eau temporaire forestiers

Enfin, lors des prospections menées en 2020 puis 2021, plusieurs zones de prairies humides et de cultures accueillait de nombreuses ornières et micro-habitats aquatiques favorables notamment à la reproduction du sonneur à ventre jaune et accueillant la reproduction possible à certains de 4 autres espèces d'amphibiens (salamandre tachetée, grenouille agile, grenouille verte, triton palmé).



Exemples de micro-habitats aquatiques en zone de culture et en prairie humide observées sur l'AEI

La fréquentation de l'aire d'étude par le sonneur à ventre jaune a été attestée en 2020 via l'observation de deux individus et l'écoute d'un mâle chanteur hors périmètre. Toutefois, les prospections spécifiques effectuées en 2021 n'ont pas permis d'observer l'espèce sur la zone d'étude malgré une période d'inventaire et des conditions optimales (forte pluviométrie avant les différents passages et météo propice lors des inventaires).

Plusieurs explications peuvent être avancées en lien avec les pratiques culturales et l'évolution naturelle des milieux :

- Concernant les ornières colonisées par l'espèce en 2020 en zone culturale, leur présence est intimement associée aux travaux agricoles et il apparaît qu'en 2021, ces secteurs ne présentaient pas d'ornières, vraisemblablement en raison de conditions météorologiques sèches lors des labours. Pour rappel, l'ornière où avait été recensée l'individu en mai 2020 avait été effacé par l'agriculteur en juin lors de l'ensemencement en sarrasin.

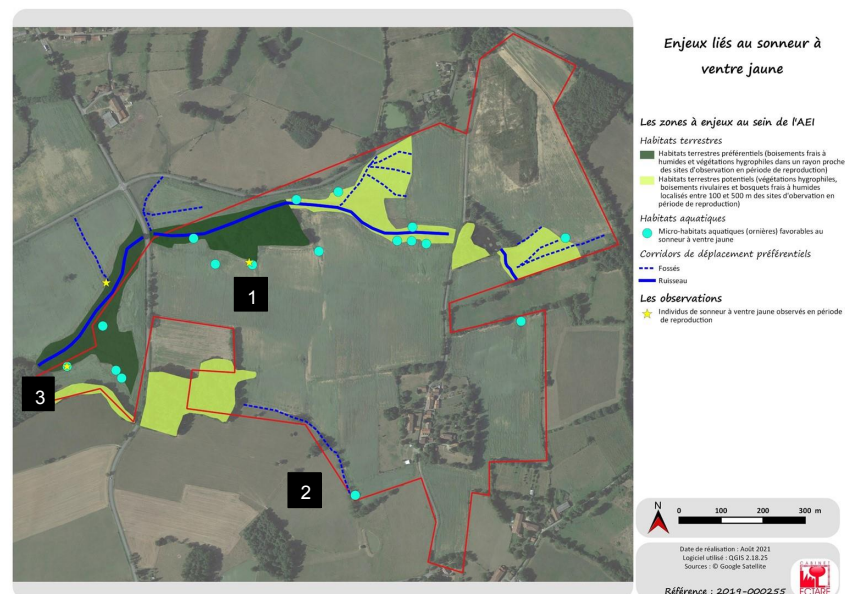


Anciennes zones d'ormières en partie culturale aujourd'hui aplanies (2021)

- Concernant l'ormière colonisée par le sonneur à ventre jaune en 2020 en partie Ouest de l'aire d'étude, l'absence de travail des sols associée à la colonisation spontanée de la végétation a limité les capacités d'accueil de secteur pour la reproduction de l'espèce.



Zone humide de la partie ouest avec végétation très développée (2021)

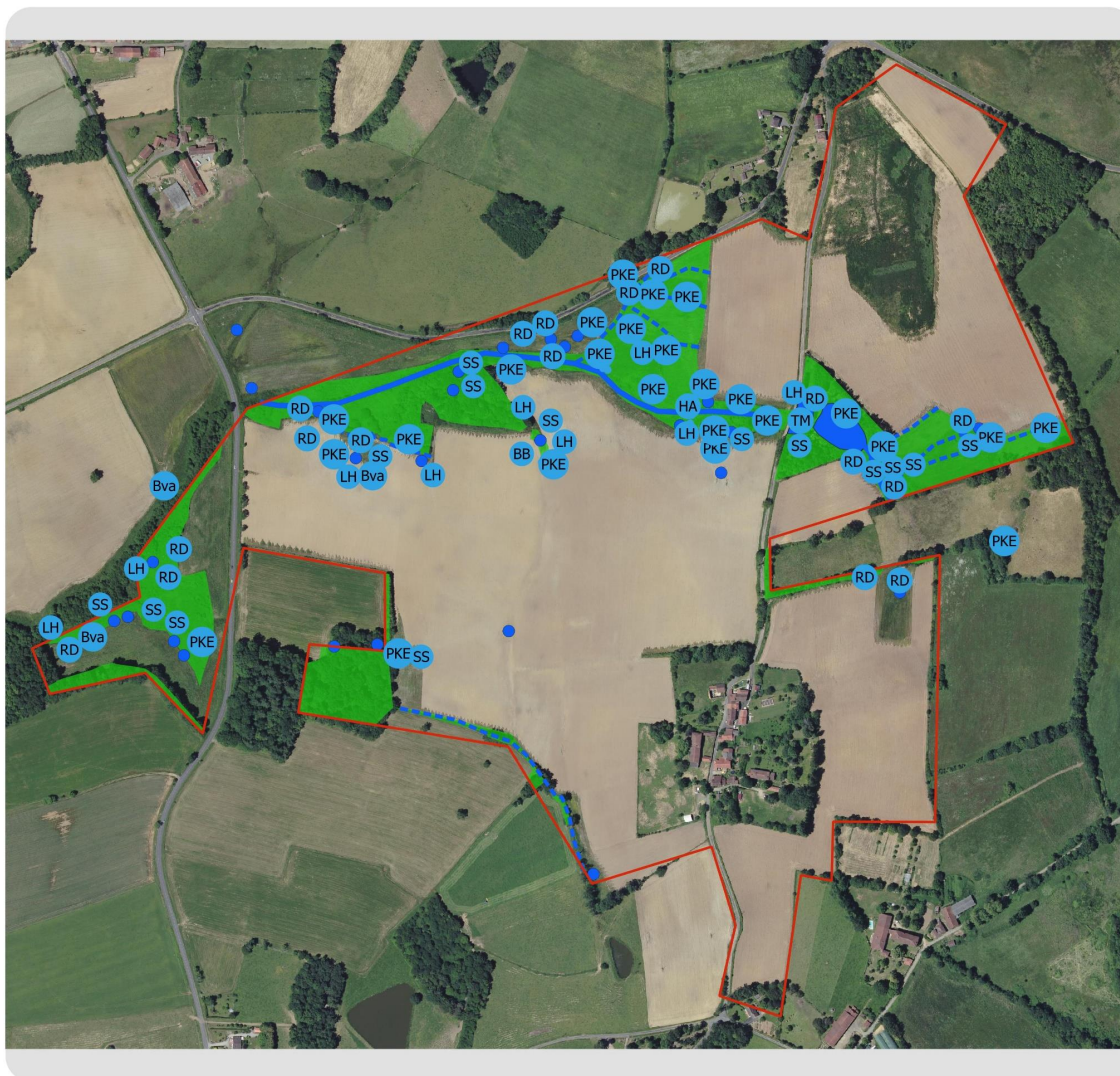


Carte 29 : Localisation des secteurs à enjeux concernant le sonneur à ventre jaune dont certains étaient initialement favorables à l'espèce en 2020 (1, 2 et 3) et qui présentaient des capacités d'accueil nulles ou plus limitées en 2021.

Pour les différentes espèces d'Amphibiens recensées, les habitats terrestres, principalement exploités en phase d'hivernage et d'alimentation, correspondent aux milieux forestiers et aux zones de bocages, qui leur confèrent des zones de repos favorables. Les zones humides, haies arbustives et fossés attenants constituent pour leur part des éléments linéaires propices au déplacement de ce groupe faunistique.



Carte 30 : Cartographie des habitats à enjeu pour les Amphibiens sur l'AEI



Enjeux liés aux Amphibiens

Aire d'étude

▭ Aire d'étude immédiate (AEI)

Les enjeux

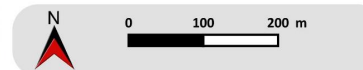
Les zones à enjeux au sein de l'AEI

- Habitats terrestres
- Habitats de reproduction surfaciques (étang, sous-bois inondé)
- Habitats de reproduction ponctuels (ornières, mares)
- Habitats de reproduction linéaires (fossés)
- Habitats de reproduction linéaires (ruisseau)

Les observations des espèces patrimoniales

- Amphibiens

Légende	Nom de l'espèce
BB	Crapaud commun
RD	Grenouille agile
PKE	Grenouille verte
HA	Rainette verte
SS	Salamandre tachetée
Bva	Sonneur a ventre jaune
TM	Triton marbré
LH	Triton palmé



Date de réalisation : Mars 2022
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.5-Białowieża
 Sources : © Google Satellite

Référence : 2022-000086





Statuts des espèces recensées

Parmi les espèces reproductrices ou potentiellement reproductrices sur l'AEI, **7 sont strictement protégées à l'échelle nationale** (individus pour le crapaud commun, la salamandre tachetée et le triton palmé – individus et habitats pour la grenouille agile, la rainette verte, le triton marbré et le sonneur à ventre jaune). De plus, le sonneur à ventre jaune est inscrit aux annexes II et IV de la Directive Habitats. La rainette verte, le triton marbré et la grenouille agile sont quant à eux inscrits à l'annexe IV de cette même directive.

Parmi les espèces recensées, la **grenouille verte**, la **rainette arboricole** et le **triton marbré** possèdent un état de conservation dégradé à l'échelle nationale, considérés comme « **quasiment menacée** » par la Liste Rouge Nationale des Amphibiens. Le **sonneur à ventre jaune** est quant à lui considéré comme « **Vulnérable** » à l'échelle nationale et est déterminant ZNIEFF en Limousin.

Espèce	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF
Crapaud commun/épineux (<i>Bufo bufo/spinosus</i>)	-	A3	LC	-
Complexe des grenouilles vertes (<i>Pelophylax sp.</i>)	-	A5	NT	-
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	IV	A2	LC	-
Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>)	IV	A2	NT	-
Salamandre tachetée (<i>Salamandra</i>)	-	A3	LC	-
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Annexe II et IV	A2	VU	X
Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	-	A3	LC	-
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)	Annexe IV	A2	NT	-

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du Arrêté du 08 janvier 2021

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

A5 = Article 5. Interdiction de mutilation et d'utilisation commerciale des individus

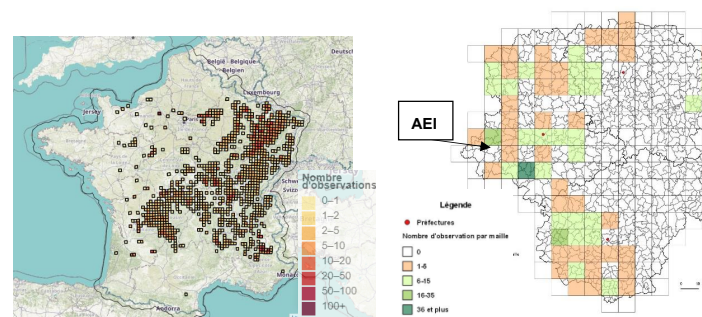
Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable

Présentation des espèces patrimoniales

Le sonneur à ventre jaune

Le **sonneur à ventre jaune** présente une répartition continentale étendue, qui s'avère morcelée, avec deux noyaux de populations définis au niveau du Nord-Est de la France, et d'une écorégion comprenant le Limousin et l'Auvergne. Les secteurs localisés en continuité de ces noyaux accueillent des populations marginales et disséminées, et l'espèce semble absente de la Bretagne, du Sud-Ouest (hors Dordogne), de la région méditerranéenne et du Nord de la France.



Répartition du sonneur à ventre jaune en France 1990-2020 (Source : SHF, 2020) et en Limousin (source : atlas 2010-2020 GMHL : 2020)

En Limousin, l'espèce s'avère encore assez commune, mis à part sur le plateau de Millevaches et les reliefs de la montagne limousine. Le quart Sud-Ouest de la Corrèze et la partie Ouest de la Haute-Vienne semblent constituer les noyaux de populations les plus importants.

Le sonneur à ventre jaune est une espèce de plaine et moyenne montagne, qui présente une écologie variable en fonction de sa répartition régionale. En effet, les auteurs (Pichenot, 2009 ; Cerisier-Auger, 2005 ; ACEMAV, 2003) s'accordent à dire que l'espèce occupe globalement trois milieux distincts :

- les milieux forestiers, où elle exploite essentiellement les ornières, mares de chablis et fossés ensoleillés ;
- les milieux prairiaux et bocagers, où elle fréquente préférentiellement les zones de sources, les suintements des prairies humides, les mares prairiales, les fossés et les zones piétinées ;
- les systèmes de torrents, où elle recherche les vasques rocheuses temporairement en eau.

A ces trois milieux s'ajoute également un quatrième correspondant aux zones anthropisées (notamment carrières, zones de chantier...) qui sont exploitées occasionnellement en raison du caractère pionnier de l'espèce.

En Limousin et en marge occidentale de son aire de répartition, l'espèce se cantonne aux secteurs bocagers, ainsi qu'aux têtes de bassins de l'étage collinéen. Les grandes vallées alluviales semblent également favorables au développement de l'espèce qui exploite les secteurs inondables. L'importante densité de points d'eau colonisables représente une constante favorisant son implantation, quelle soit la région donnée



L'habitat aquatique est caractérisé par une eau stagnante, de faible profondeur et de très faible surface (quelques m² suffisent), souvent temporaire. Les points d'eau colonisés sont souvent très récents ou fréquemment remaniés, leur conférant un caractère pionnier (végétation limitée et absence de prédateurs) limitant la concurrence des autres espèces d'Amphibiens et la prédation. Ces points d'eau sont bien exposés, mais principalement localisés à proximité directe du milieu forestier. Ainsi, l'espèce colonise préférentiellement les chablis, les vasques de tourbières, les zones de sources en contexte pâturé, les petites mares piétinées, les fossés de drainage... Les points d'eau anthropiques, comme les bassins de rétention, les mares temporaires des carrières et les ornières sont également fréquemment colonisés, notamment dans les premières années.

L'habitat terrestre est constitué d'une mosaïque complexe de milieux prairiaux, d'habitats forestiers et d'éléments linéaires et ponctuels favorisant le déplacement de cette espèce, dont le mode de reproduction nécessite une recherche active de nouveaux points d'eau à coloniser. L'écopaysage tient donc une place importante pour le développement du sonneur à ventre jaune. Les secteurs bocagers, bien souvent caractérisés par la présence conjuguée de boisements, de points d'eau, de prairies et de réseaux de haies, semblent localement les zones les plus fréquemment utilisées par l'espèce. Le réseau hydrographique semble également représenter un élément important dans le développement du sonneur, en favorisant son déplacement et sa dispersion. Localement, les zones de sources accueillent souvent les populations nodales.

L'habitat d'hivernage est très mal connu, mais des données bibliographiques nous indiquent que la période hivernale peut être passée en contexte forestier, au sein des points d'eau colonisés (enfouissement dans la vase), ainsi que dans des anfractuosités du sol (terriers, système racinaire...) ou artificielles (murets...). Les adultes hivernent généralement à proximité des sites utilisés pour la reproduction, rarement plus de quelques dizaines de mètres (ACEMAV, 2003).

Sur l'AEI, deux individus ont été entendus et vus sur l'AEI en 2020, colonisant en phase aquatique deux ornières, une en zone de prairie humide et l'autre en milieu cultural. Aucune ponte ou stades larvaires n'a pu être recensée. Un troisième individu a été entendu en marge de l'AEI, en zone de prairie humide.



Ornière exploitée en phase aquatique par le Sonneur à ventre jaune sur l'AEI

Les points d'eau exploités en phase aquatique s'inscrivent en milieu ouvert, correspondant à une zone de culture labourée et à une prairie humide à hautes herbes (jonchaie haute). Les habitats utilisés sont

tous caractérisés par la présence conjointe de micro-habitats aquatiques qui sont utilisés en période de reproduction, tant pour l'alimentation que pour le stationnement.

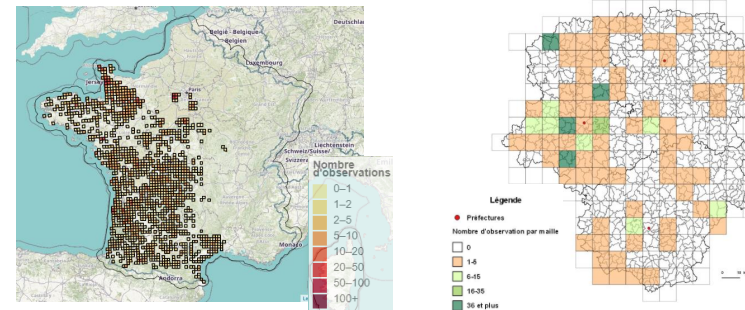
En dehors de la phase aquatique, les habitats terrestres les plus favorables observés sur l'AEI correspondent au réseau bocager arborescent et aux boisements localisés à proximité des zones exploitées en phase de reproduction.



Habitats terrestres favorables du sonneur à ventre jaune sur l'AEI

Le triton marbré

Le **triton marbré** est une espèce méditerranéo-atlantique principalement présente dans la moitié Ouest et Sud-Ouest de la France.



Répartition nationale (SHF, 2020) et régionale (atlas 2010-2020, GMHL ; 2020) du triton marbré

C'est un Amphibien possédant un caractère majoritairement forestier à agro-forestier dans le Centre-Ouest de la France, où il colonise une large gamme de milieux aquatiques présentant des tailles et caractéristiques diverses, en favorisant notamment les eaux acides et dénuées de poissons. Le triton marbré nécessite la présence d'un éco-paysage diversifié, comprenant notamment des boisements, haies et prairies, favorables au déplacement et à l'alimentation.



L'**hivernage** est essentiellement terrestre, l'espèce exploitant les galeries de rongeurs, les souches, bois mort et vieux arbres dans un périmètre généralement assez faible autour de son site de reproduction. En dehors de la phase aquatique, le triton marbré exploite les boisements acidiphiles, les boisements marécageux, les prairies, ainsi que les landes et les tourbières.

Au sein de l'AEI, l'espèce a été observée au niveau du boisement inondé à Aulnaie où quatre individus, mâles et femelles y ont été observés laissant présager de la reproduction probable de l'espèce sur l'aire d'étude.



Triton marbré et habitat d'observation de l'espèce sur l'aire d'étude (photo ECTARE)

les fossés enfrichés, ainsi que les marais alcalins. Cependant, la rainette arboricole présente une certaine plasticité écologique, et s'observe fréquemment au niveau de mares temporaires végétalisées, dont la faible compétition interspécifique favorise la colonisation par de jeunes individus non encore fixés à un site de ponte régulier.

L'**habitat terrestre** est composé d'une mosaïque de strates arborées, arbustives et herbacées (fourrés, haies, landes, lisières, cariçaies et roselières). L'hivernage se fait préférentiellement sous un abri superficiel du sol, comme une pierre, un tas de branches ou de feuilles ou encore le réseau racinaire des arbres.

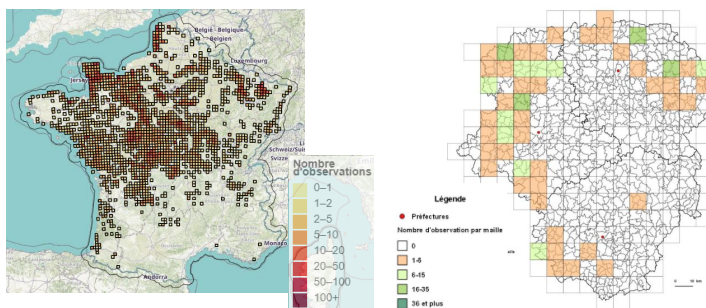
Au sein de l'AEI, un mâle chanteur a été entendu au niveau d'une zone de fourré marécageux jouxtant le ruisseau en partie centrale du site. Sa reproduction apparaît possible au niveau des faciès stagnants de ce dernier.



Habitat d'observation de la rainette verte sur l'AEI

La rainette verte

La **rainette verte** est une espèce de plaine, nécessitant la présence d'un écopaysage diversifié, comprenant notamment une mosaïque de milieux arbustifs, de milieux ouverts et de milieux forestiers. Ainsi, les secteurs bocagers semblent constituer le biotope de prédilection de cette espèce. La période d'activité de la rainette arboricole est principalement comprise entre mars et octobre, avec une période de reproduction s'étalant d'avril à juin/juillet



Répartition nationale (SHF, 2020) et régionale (atlas 2010-2020, GMHL ; 2020) de la rainette verte

L'**habitat aquatique** est formé de points d'eau stagnants, caractérisés par un fort ensoleillement, l'absence de faune piscicole et une végétation aquatique ou de ceinture bien développée. Ainsi, ses sites de reproduction sont principalement représentés par les mares prairiales, les étangs bordés de roselières,



6.2.4.2. Les Reptiles

Les données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune d'Oradour sur Vayres, concernée par le site d'étude (Faune-limousin Maille n°E053N651 et E053N652, INPN) font état de la présence de 6 espèces de Reptiles :

Nom vernaculaire	Statuts de protection/patrimoine	Probabilité de présence sur l'AEI
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV Directive Habitat	Forte
Couleuvre à collier helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)	Protection nationale (A2)	Moyenne
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV Directive Habitat	Forte
Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV Directive Habitat	Forte
Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>)	Protection nationale (A3) Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)	Protection nationale (A3)	Moyenne

Les friches arbustives, les prairies résiduelles, les lisières de boisement et les haies arborescentes peuvent offrir des habitats potentiels aux espèces de reptiles communes et ubiquistes citées localement : la couleuvre verte et jaune, couleuvre à collier helvétique, le lézard vert et le lézard des murailles.

Le lézard vivipare est quant à lui plus typique des biotopes humides et pourrait se rencontrer au niveau des prairies humides de l'aire d'étude.

Affectonnant les zones à sol meuble, l'orvet fragile pourrait également fréquenter les zones de lisières et les boisements de l'aire d'étude.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement modéré à moyen pour la zone d'étude.

Résultats des investigations

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes nous ont permis de recenser 4 espèces de Reptiles sur les terrains étudiés :

Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude	Importance de la population
Couleuvre à collier (<i>Natrix helvetica</i>)	Reproduction possible, Alimentation	Prairies humides, fossés, ruisselet	Faible (1 individu et 1 cadavre observé)
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Reproduction possible, Alimentation	Friche arbustive, Haie arborescente, Lisières, Fourrés	Moyenne (19 adultes et 15

Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude	Importance de la population
			juvéniles observés)
Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>)	Reproduction probable, Alimentation	Friches arbustives et haies arborescentes, Lisières, Fourrés	Forte (13 individus observés)
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive, lisières	Faible (2 individus observés dont 1 femelle gravide)

Le lézard des murailles et le lézard vert, relativement ubiquistes, fréquentent préférentiellement les zones de lisières, les friches et les abords des haies/fourrés, qui constituent à la fois des zones de repos et des biotopes propices à l'alimentation.

La couleuvre à collier plutôt inféodée aux habitats frais à humides est potentiellement amenée à exploiter l'ensemble des prairies humides, fossés et points d'eau de l'AEI pour son alimentation et sa reproduction.

Enfin la vipère aspic a été notée en lisière de ruisseau et au niveau de la friche arbustive, riches en fourrés à genêt à balais et en écotones ensoleillées qui représentent des biotopes favorables à l'espèce.





Types de biotopes favorables au développement des Reptiles sur l'AEI

Statuts des espèces recensées

Trois des espèces observées bénéficient d'un statut de protection stricte à l'échelle nationale (individus et habitats de développement) et deux d'entre elles sont également inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats » (Lézards des murailles, Lézard vert).

Toutefois, malgré ces statuts, ces espèces, dont les populations présentent un état de conservation favorable tant à l'échelle nationale que régionale, sont considérées comme communes en Limousin.

Espèce	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF
Couleuvre à collier (<i>Natrix helvetica</i>)	-	A2	LC	-
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Annexe IV	A2	LC	-
Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>)	Annexe IV	A2	LC	-
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	-	A2	LC	-

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 08 janvier 2021

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable



Carte 31 : Carte des enjeux liés aux Reptiles



Enjeux liés aux Reptiles

Aire d'étude

▭ Aire d'étude immédiate (AEI)

Les enjeux

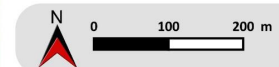
Les zones à enjeux au sein de l'AEI

- ▭ Habitats favorables à la couleuvre à collier
- ▭ Habitats favorables aux autres espèces de reptiles (lézard vert, lézard des murailles, vipère aspic)

Les observations des espèces patrimoniales

- Reptiles

Légende	Nom de l'espèce
NN	Couleuvre à collier
PM	Lézard des murailles
LB	Lézard vert occidental
VA	Vipère aspic



Date de réalisation : Mars 2022
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.5-Białowieża
Sources : © Google Satellite

Référence : 2022-000086





6.2.4.3. Les Mammifères

Les données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune d'Oradour sur Vayres, concernée par le site d'étude (Faune-Limousin Maille n°E053N651 et E053N652, INPN, EGIS) font état de la présence de 19 espèces de mammifères dont 7 d'intérêt patrimonial :

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale	Moyenne
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF	Faible
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Protection nationale	Moyenne
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	« Quasiment menacé » LRN	Moyenne
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Protection nationale Annexe II et IV Directive « Habitats » Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	« Quasiment menacé » LRN	Moyenne

L'écureuil roux et la genette commune sont plutôt des espèces inféodées aux formations forestières. L'écureuil roux, plus ubiquiste, est susceptible d'exploiter les haies arborescentes, parcs arborés et bosquets. La genette commune nécessite pour sa part une continuité forestière plus importante et sa potentialité de présence sur l'AEI s'avère ainsi plus limitée.

La loutre d'Europe, inscrite aux annexes II et IV de la Directive « Habitats », le campagnol amphibie et le putois d'Europe sont des mammifères semi-aquatiques. Ces espèces sont susceptibles de fréquenter les milieux aquatiques et humides de l'AEI, notamment pour ce qui est des biotopes en lien avec le réseau hydrographique.

Le hérisson d'Europe peut fréquenter les zones de haies et de fourrés de l'AEI et le lapin de garenne est susceptible de fréquenter les zones de culture et les friches arbustives de l'aire d'étude.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement fort pour la zone d'étude.

Résultats des investigations

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain nous ont permis de recenser indirectement et directement **10 espèces de Mammifères** sur les terrains étudiés :

Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude
Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	Alimentation/Reproduction probable/Transit	Boisements, prairies
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)	Alimentation / Reproduction possible / Transit	Prairies humides, fossés, ruisseau
Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>)	Alimentation / Transit	Boisements, prairies, cultures
Chevreuril européen (<i>Capreolus capreolus</i>)	Alimentation / transit	Boisements, prairies, fourrés
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Alimentation / Reproduction possible	Boisements, Haies arborescentes
Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	Reproduction possible, alimentation, hivernage	Cultures, friche arbustive, landes à genêts
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)	Reproduction possible, alimentation, hivernage	Cultures, fourrés, haies arbustives
Marte (<i>Martes martes</i>)	Reproduction possible / Alimentation /transit	Boisements
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	Alimentation / Reproduction possible / transit	Boisements, prairies, cultures, fourrés
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	Déplacement, alimentation	Cultures, prairies, friche arbustive

L'aire d'étude accueille un cortège de Mammifères assez diversifié appartenant à la petite, moyenne et grande faune.

Trois espèces ont été directement contactées sur les terrains du projet : le chevreuil (*Capreolus europaeus*), le lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*). Le relevé d'indices de présence (fèces, empreintes, terriers, cadavre) nous indique que la zone d'étude est fréquentée par plusieurs espèces de la moyenne et de la grande faune (blaireau, martre, cerf élaphe, renard roux et sanglier).

Les investigations réalisées au niveau du ruisseau et des zones humides ont mis en évidence la présence de plusieurs croitriers à campagnol amphibie.

Le blaireau européen, le renard roux, le sanglier, le cerf élaphe et le chevreuil constituent des taxons assez ubiquistes, qui sont susceptibles d'utiliser une large gamme d'habitats de l'AEI (boisements, prairies, fourrés, friche arbustive) pour leur activité d'alimentation, reproduction et de transit. La martre et l'écureuil roux fréquentent principalement les zones boisées de l'aire d'étude. Le lièvre d'Europe et le lapin de Garenne peuvent utiliser les milieux ouverts herbacés. Quant au campagnol amphibie, son domaine vital est constitué du ruisseau, des zones humides et du boisement inondés qui longe la Vayres.



Crocodile observé sur l'AEI et habitat d'observation sur l'aire d'étude (ECTARE, 2020)

Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable

Statuts des espèces recensées

Deux espèces protégées à l'échelle nationale ont été recensées sur l'AEI : l'**écureuil roux** et le **campagnol amphibie**. Ce dernier est également considéré comme « **quasiment menacé** » au niveau national et déterminante ZNIEFF en Limousin.

La transformation des paysages et la disparition du bocage et des haies ont un effet négatif sur les populations de lapin de garenne ce qui explique le classement de l'espèce comme « **Quasiment menacé** », au niveau national.

Espèce	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF
Blaireau européen (<i>Meles meles</i>)	-	-	LC	-
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)	-	A2	NT	X
Chevreuil européen (<i>Capreolus capreolus</i>)	-	-	LC	-
Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>)	-	-	LC	-
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	-	A2	LC	-
Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	-	-	NT	-
Lièvre d'Europe (<i>Lepus europaeus</i>)	-	-	LC	-
Martre des pins (<i>Martes martes</i>)	-	-	LC	-
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	-	-	LC	-
Sanglier (<i>Sus crofa</i>)	-	-	LC	-

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

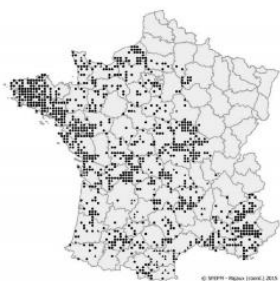
Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte



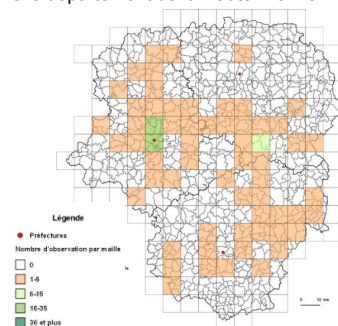
Présentation des espèces patrimoniales

Le campagnol amphibie

Le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) est un rongeur inféodé à divers types de zones humides, comprenant les pâturages humides extensifs traversés par des cours d'eau, les marais, les mares et les queues d'étangs présentant une végétation hygrophile à hydrophile dense. En Limousin, le campagnol amphibie est noté de façon disséminée dans tous les départements, avec toutefois des secteurs de plus forte concentration sur le plateau de Millevaches et dans le département de la Haute-Vienne.



Répartition nationale du campagnol amphibie sur la période 2000-2014 (SFEPM – Rigaux 2015)



Répartition régionale du campagnol amphibie en Limousin (GMHL ; 2020)

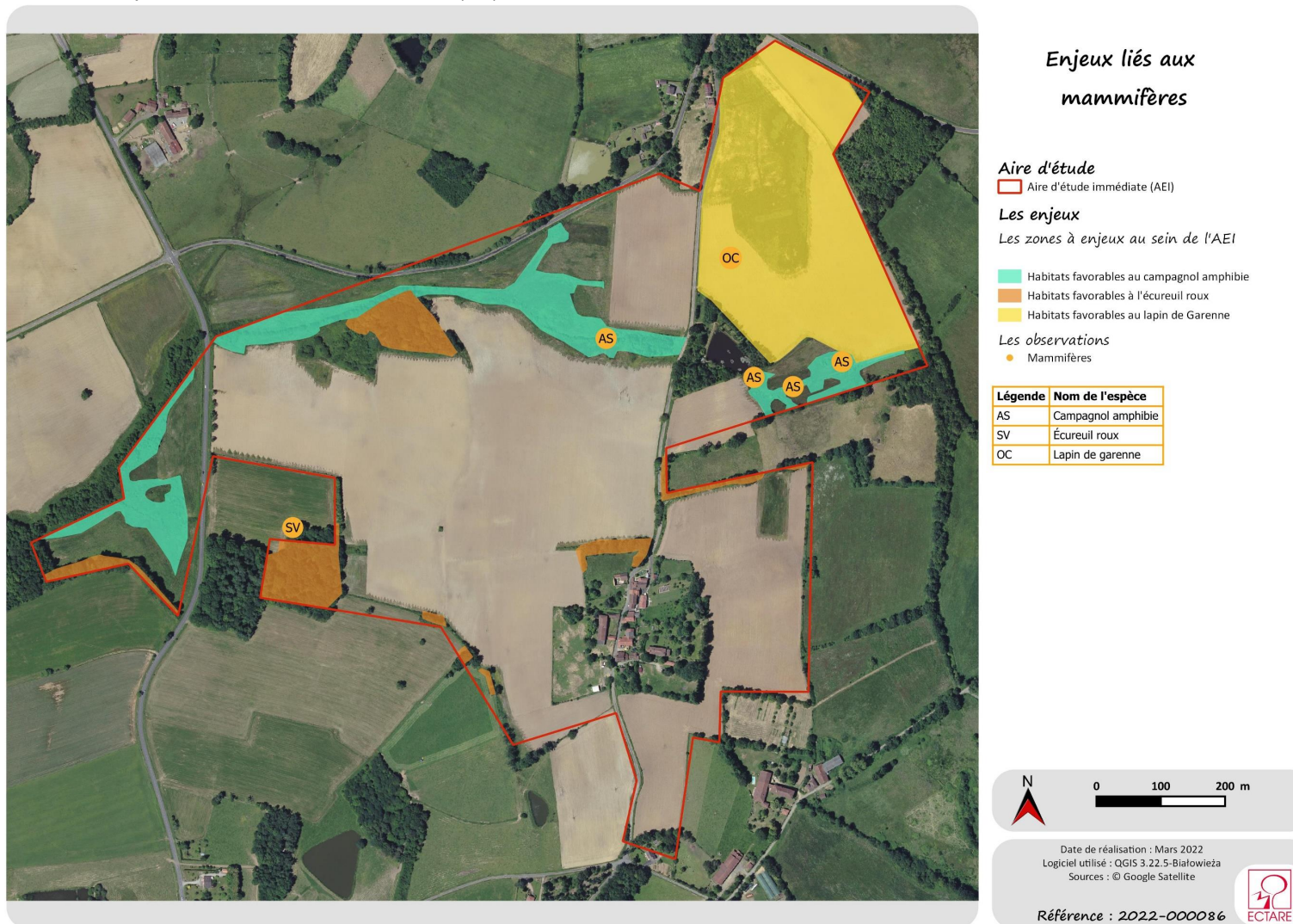
A l'échelle de l'AEI, l'espèce a été indirectement observée (crottiers) au niveau de plusieurs zones humides parcourus de ruisselets ou fossés bordés d'une végétation hygrophile à hautes herbes (magnocaricaie, mégaphorbiaie).



Crottier de campagnol amphibie et habitat colonisé par l'espèce au sein de l'AEI



Carte 32 : Carte des enjeux liés aux Mammifères « terrestres » et semi-aquatiques





6.2.4.4. Les Chiroptères

Les données bibliographiques et potentialités de la zone d'étude

Les données bibliographiques disponibles sur la commune d'Oradour sur Vayres, concernée par le site d'étude (Faune-Limousin Maille n°E053N651 et E053N652, INPN, atlas des Chiroptères du Limousin - GMHL) font état de la présence de deux espèces de chiroptères :

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Annexe II et IV DH Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Annexe II et IV DH Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF	Faible
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV DH Protection nationale (A2)	Moyenne
Murin de Natterer	<i>Myotis natterei</i>	Annexe IV DH Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Annexe IV DH Protection nationale (A2)	Moyenne
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Annexe II et IV DH Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF	Faible
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Protection nationale Annexe IV Directive Habitat	Forte

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement faible à modéré pour la zone d'étude, avec des enjeux potentiellement ciblés sur les boisements, les haies et zones humides.

Résultats des investigations

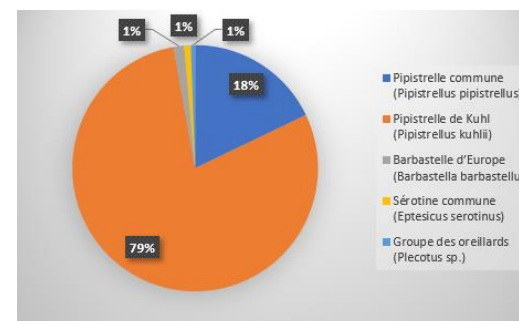
Les prospections spécifiques aux Chiroptères ont donné lieu à la réalisation d'une session d'enregistrement à l'aide de boîtiers SM4 Bat (mai 2020).

Les résultats obtenus sont les suivants :

Espèces	Nombre de contacts bruts	Nombre de contacts corrigés	Activité horaire corrigée	Proportion de l'activité	Niveau d'activité spécifique ¹⁵
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	53	44	2,2 contacts/h	17,9%	Faible
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	235	195	9,75 contacts/h	79,3 %	Modéré
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	2	3,4	0,17 contacts/h	1,4%	Faible
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	3	2,1	0,11 contacts/h	< 1%	Faible
Groupe des oreillards (<i>Plecotus sp.</i>)	1	1,4	< 0,10 contacts/h	< 1%	Faible
TOTAUX	312	245,9			

Ainsi, il apparaît que les enregistrements mis en œuvre ont permis de mettre en évidence la fréquentation de l'AEI par un minimum de **5 espèces de chauves-souris**, ce qui correspond à une diversité pouvant être considérée comme faible à modérée au regard du secteur d'étude concerné.

Le **niveau d'activité global** (toutes espèces et enregistrements confondus) est de **12,3 contacts corrigés/h**, ce qui correspond à une activité pouvant être considérée comme **faible à modérée**. La **pipistrelle de Kuhl** constitue l'espèce la plus couramment contactée (près de 80% des contacts enregistrés et une activité corrigée de plus de 10 c/h), suivie de la **pipistrelle commune** (17,9% des contacts et une activité corrigée de l'ordre de 2 c/h). La **barbastelle d'Europe**, la **sérotine commune** et le **groupe des oreillards** constituent des espèces plus occasionnelles sur le site, avec 1% ou moins des contacts enregistrés et une activité horaire égale ou inférieure à 0,1 c/h.



Répartition de l'activité des chauves-souris sur l'AEI

¹⁵ Niveau d'activité issu du référentiel national d'activité développé par le Muséum National d'Histoire Naturelle dans le cadre du protocole de suivi Vigie-Chiro « Point fixe »



L'analyse de la répartition de l'activité globale et spécifique des chiroptères en fonction des milieux naturels de l'AEI nous permet de mettre en évidence un niveau d'activité significativement plus important au niveau des différentes structures arborescentes (haies bocagères et bosquets) avec une activité de l'ordre de 20 contacts/h, correspondant à une activité pouvant être jugée comme assez modérée à moyenne.

Sur les **secteurs de cultures plus ouverts**, les niveaux d'activités enregistrés font état d'une activité horaire plus faible (**inférieure 5 contacts/h**), pouvant être considérée comme **faible**.

Espèces	Activité horaire corrigée	
	Cultures et zones humides ouvertes	Bosquets et haies arborescentes
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	2,7 contacts/h	1,7 contacts/h
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	0,4 contact/h	19,1 contacts/h
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	-	0,3 contact/h
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	<0,1 contact/h	0,1 contact/h
Groupe des oreillards (<i>Plecotus sp.</i>)	<0,1 contact/h	-
TOTAUX	3,2 contacts/h	21,2 contacts/h

La plupart des espèces de chauves-souris recensées au niveau de l'AEI sont des espèces ubiquistes, susceptibles d'exploiter une large gamme de milieux pour leur alimentation. Sur le périmètre d'étude, elles fréquentent préférentiellement les **zones de lisières et les haies arborescentes**, qui constituent des écotones particulièrement propices à l'alimentation des espèces comme la sérotine commune et les pipistrelles.

La **barbastelle d'Europe** a uniquement été notée en situation de lisière forestière, ce qui apparaît cohérent avec les mœurs principalement forestières de l'espèce.

Capacités d'accueil de l'AEI pour la mise en place de gîtes

En période hivernale, le cabinet ECTARE a réalisé une campagne d'investigation spécifique à la recherche de gîtes potentiels à Chiroptères. Étant donnée l'absence de cavités souterraines naturelles, nous avons axé nos recherches sur les gîtes arboricoles.

Les vieux arbres et les arbres blessés présentent souvent des cavités utilisées comme gîtes estivaux voire hivernaux pour certaines espèces de Chiroptères dites arboricoles. Ces cavités sont soit issues de la cicatrisation de plaies (branches coupées ou tombées, blessures suite à des intempéries), soit issues de l'action d'autres animaux (anciennes loges à pics, caries creusées par des insectes...).

Nos investigations, portant sur les haies arborescentes, les bosquets et les arbres isolés, ont permis de recenser une dizaine d'arbres à cavités favorables à l'accueil des Chiroptères à mœurs arboricoles. Ces derniers ont principalement été notés au niveau du réseau bocager arborescent, et de manière plus ponctuelle au niveau des bosquets.



Exemples d'arbres à cavités recensés sur le périmètre d'étude



Carte 33 : Cartographie des enjeux relatifs aux Chiroptères sur l'AEI



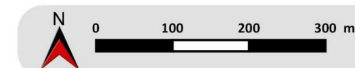
Enjeux liés aux mammifères

Les enjeux

Les zones à enjeux au sein de l'AEI

■ Habitats favorables aux Chiroptères

★ Cavités arboricoles



Date de réalisation : Juillet 2020
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.25
Sources : © Google Satellite

Référence : 2019-000255





Statuts des espèces recensées

Espèce	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Déterminante ZNIEFF	Statut de rareté PRA Limousin
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Annexe IV	A2	LC	-	Assez commun
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Annexe IV	A2	NT	-	Commun
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Annexe IV	A2	NT	-	Commun
Oreillard indéterminé (<i>Plecotus sp.</i>)	Annexe IV	A2	LC	-	Assez commun (oreillard roux) à rare (oreillard gris)
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Annexes II et IV	A2	LC	X	Rare

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

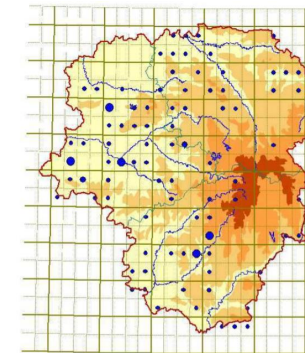
Liste Rouge Nationale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable

L'ensemble des espèces de Chiroptères recensées sont strictement protégées à l'échelle nationale et inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats ».

Parmi les 5 espèces de chauves-souris contactées sur l'AEI, la **barbastelle d'Europe est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats »**. L'espèce considérée comme « Vulnérable » à l'échelle européenne, présente un état de conservation plus favorable en France (catégorie « préoccupation mineure » de la Liste Rouge Nationale).

La barbastelle d'Europe est une espèce considérée comme assez rare en Limousin, avec toutefois une répartition élargie à l'ensemble du territoire, et notamment dans les secteurs forestiers et bocagers de l'Ouest et du Nord de l'ex-région.

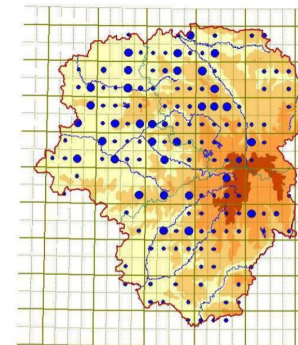


● Possible
● probable
● certain

25 km

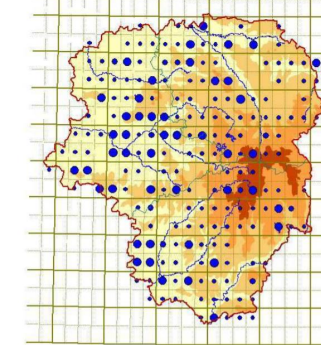
Répartition régionale de la barbastelle d'Europe – (Source : Plan de Restauration Régional des Chiroptères 2008-2012 – GMHL)

Deux espèces sont considérées comme « quasiment menacées » à l'échelle nationale : la **pipistrelle commune**, et la **sérotine commune**. Malgré ce statut, ces chauves-souris font partie des espèces les plus communément rencontrées en France mais ont connu un fort et régulier déclin depuis plusieurs décennies.



● Possible
● probable
● certain

25 km



● Possible
● probable
● certain

25 km

Répartition régionale de la sérotine commune (à gauche) et de la pipistrelle commune (à droite) – (Source : Plan de Restauration Régional des Chiroptères 2008-2012 – GMHL)



6.2.4.5. L'avifaune

Les données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune d'Oradour sur Vayres, concernée par le site d'étude (Faune-Limousin Maille n°E053N651 et E053N652, INPN) font état de la nidification possible à certaine de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial :

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de nidification sur l'AEI
Nicheurs certains			
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I DO Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR	Moyenne
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN	Moyenne
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protection nationale « Vulnérable » LRN « Vulnérable » LRR	Moyenne
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRR	Nulle
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Moyenne
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR	Faible
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR	Nulle
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Nulle
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Nulle
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « Vulnérable » LRN « Quasiment menacé » LRR	Nulle
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Protection nationale Annexe I DO	Faible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I Directive « Oiseaux » Protection nationale Annexe I Directive Oiseaux « Quasiment menacé » LRN	Faible
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN « En danger » LRR Déterminant ZNIEFF	Faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN	Moyenne

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de nidification sur l'AEI
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Protection nationale (A3) « En danger » LRR Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Nicheurs probables			
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Protection nationale (A3) « En danger » LRN « Vulnérable » LRR Déterminant ZNIEFF	Faible
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Protection nationale (A3) Annexe I DH	Faible
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « Vulnérable » LRR Déterminant ZNIEFF (parois naturelles)	Nulle
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Protection nationale (A3) « En danger » LRR Déterminant ZNIEFF	Nulle
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	« Vulnérable » LRN « En danger critique » LRR Déterminant ZNIEFF	Nulle
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	« Vulnérable » LRN et LRR	Moyenne
Verdier d'Europe		Protection nationale « Vulnérable » LRN	Moyenne
Nicheurs possibles			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	« Quasiment menacé » LRN Déterminant ZNIEFF (repro sur site semi-naturelle et agricole)	Moyenne
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Protection nationale « Vulnérable » LRN Déterminant ZNIEFF	Moyenne
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Protection nationale Annexe I Directive Oiseaux Déterminant ZNIEFF	Faible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN Déterminant ZNIEFF (si nidification probable ou certaine)	Faible
Hibou moyen duc	<i>Asio otus</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR	Moyenne



Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de nidification sur l'AEI
		Déterminant ZNIEFF (nidification probable ou certaine)	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN Déterminant ZNIEFF (sites naturelles)	Moyenne
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Protection nationale « Vulnérable » LRN	Moyenne
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I DO Protection nationale (A3)	Moyenne
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I DO Protection nationale (A3)	Faible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN « Vulnérable » LRR Déterminant ZNIEFF (nidif probable ou certaine)	Faible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN Déterminant ZNIEFF (nidif probable ou certaine)	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN « En danger » LRR	Moyenne

Ces données indiquent que le secteur d'Oradour accueille un cortège avifaunistique relativement diversifié, comprenant plusieurs espèces d'intérêt patrimonial principalement liées à la présence de zones de culture (alouette des champs), de milieux ouverts à semi-ouverts (Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse, cisticole des joncs) et de zones boisées à bocagères (Tourterelle des bois, Verdier d'Europe, Serin cini, Pic épeichette, Pic mar, Milan noir...)

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement moyen à fort pour la zone d'étude.

Résultats des investigations

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain ont permis de recenser **57 espèces** d'oiseaux sur et à proximité des terrains étudiés :

Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude
Espèces potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude immédiate		
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive, Haie
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	Reproduction possible	Zone de culture
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Reproduction possible	Fourrés, friches arbustives et prairies humides
Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	Reproduction probable	Haies, Fourrés
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Reproduction possible	Haies arborescentes
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Reproduction possible	Haies bocagères, bosquet Hameau et parc arborés
Chevêche d'Athènes (<i>Athene noctua</i>)	Reproduction possible	Hameau
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	Reproduction possible	Boisement
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	Reproduction probable	Friche arbustive, prairies humides
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	Reproduction possible	Hameau
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Reproduction possible	Haie arborescente
Faisan de colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	Reproduction possible	Cultures, prairies humides
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Reproduction possible	Bosquets, Haies arborescentes
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Reproduction possible	Fourrés, Haie, Boisement
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	Reproduction possible	Fourrés, Friche arbustive
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	Reproduction possible	Boisement,
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	Reproduction possible	Boisement
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	Reproduction possible	Boisement
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	Reproduction possible	Haie arborescente
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Reproduction possible	Haie arborescente, Hameau et parc arborés
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Reproduction possible	Hameau
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>)	Reproduction possible	Fourrés
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	Reproduction possible	Bosquet
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Reproduction possible	Boisement, Fourrés, Haie
Mésange à longue queue (<i>Agithalos caudatus</i>)	Reproduction possible	Boisement ; haies ; fourrés
Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>)	Reproduction possible	Boisement
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Reproduction possible	Boisement
Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>)	Reproduction possible	Bosquet
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Reproduction certaine	Hameau et parc arborés
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	Reproduction possible	Haies arborescentes, Bosquets



Espèce	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats d'espèces sur l'aire d'étude
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Reproduction possible	Boisement
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	Reproduction possible	Haie arborescente, Boisement
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Reproduction possible	Fourrés, saulaies
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	Reproduction possible	Boisement
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Reproduction possible	Boisement, Haies arborescentes
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Reproduction possible	Boisement, Bosquets
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	Reproduction possible	Boisement, Fourrés
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	Reproduction possible	Bosquets, Haies arbustives, Fourrés
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Reproduction possible	Haies arbustives
Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaeus</i>)	Reproduction possible	Fourrés et prairies humides
Sitelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	Reproduction possible	Boisement
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Reproduction possible	Prairie, Fourrés
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	Reproduction possible	Haie arborescente, Boisement
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	Reproduction possible	Habitation
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Reproduction possible	Boisements, haies arbustives, fourrés
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Reproduction possible	Bosquet, Haie arborescente, Hameau et parc arborés
Espèces non nicheuses s'alimentant sur le site		
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Alimentation	Cultures
Cornille noire (<i>Corvus corone</i>)	Alimentation	Cultures
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Alimentation	Zones humides et étang ornemental
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Alimentation	Cultures et prairies humides
Espèces non nicheuses observées uniquement en migration, en halte migratoire, en transit ou en vol au-dessus de l'aire d'étude		
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	Hivernage	Boisement
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	Déplacement local	-
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	Déplacement local	-
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	Déplacement local	-
Pinson du Nord (<i>Fringilla montifringilla</i>)	Halte migratoire	Fourrés

Sur les 57 espèces d'oiseaux recensées au sein de l'AEI, 48 sont susceptibles de s'y reproduire. Ainsi, la diversité spécifique observée s'avère élevée au regard de la surface prospectée, principalement concentrée au niveau des zones de friches arbustives, prairies humides, bosquets et haies arborescentes de l'AEI.

Les prairies humides, les zones de culture et les friches arbustives occupant la majeure partie de l'AEI, constituent un terrain de chasse préférentiel pour plusieurs espèces de rapaces fréquentant les milieux

agro-pastoraux comme le faucon crécerelle, la buse variable, la chevêche d'Athéna, le hibou moyen-duc et les chouettes effraie et hulotte. Certaines de ces espèces ont montré des comportements reproducteurs (chant pour le hibou moyen-duc et la chevêche d'Athéna, comportements territoriaux ou d'alerte pour le faucon crécerelle et la buse variable) et sont donc susceptibles de nicher au sein de l'AEI au niveau du réseau bocager arborescente (hibou moyen duc, faucon crécerelle, buse variable) ou du hameau des Brégères (chevêche d'Athéna)..

Les milieux ouverts à semi-ouverts herbacés (prairies humides, friches et landes à genêt à balai) constituent également des biotopes de développement (alimentation et reproduction) pour un cortège de passereaux caractéristique des milieux agro-pastoraux comme le tarier pâtre, la cisticole des joncs, la fauvette grisette, le bruant zizi, le bruant jaune, l'alouette lulu et la linotte mélodieuse. La pie-grièche écorcheur se reproduit probablement au niveau des deux secteurs de jachères humides en cours d'enrichissement observées en parties Est et centre de l'aire d'étude, colonisant les saulaies et zones arbustives pour sa reproduction et chassant sur les habitats ouverts contigus.

Les zones de cultures, moins attrayantes, représentent toutefois un habitat de reproduction potentiel pour l'alouette des champs. En partie ouest, une zone de fourrés associée à une zone humide à hautes herbes est favorable à la rousserolle effarvate.



Exemple d'habitats favorables aux oiseaux des milieux agro-pastoraux ouverts



Exemple d'habitats de développement de la pie-grièche écorcheur sur l'aire d'étude



Mâle et femelle de pie-grièche écorcheur observés sur l'aire d'étude

Les **zones de haies les plus buissonnantes et les taillis** présents ponctuellement sur l'AEI représentent des zones de nidification pour une large gamme d'espèces, comprenant notamment le **l'hypolais polyglotte, l'accenteur mouchet, la fauvette à tête noire et le rossignol philomèle,**

Les **haies arborescentes, arbres isolés et habitats forestiers ponctuels ou linéaires** constituent des lieux de nidification et/ou d'alimentation pour plusieurs espèces à **affinité plus forestière** (pic épeiche, pic vert, sittelle torchepot, loriot d'Europe, grimpeur des jardins...) ou **ubiquistes** (mésange bleue, pigeon ramier, pinson des arbres, pouillot véloce...).



Haie arborescentes et boisement propices au développement des espèces à tonalité forestière

La campagne de terrain réalisée **en période de migration**, a permis de constater que le secteur d'étude constitue une zone de **halte** pour plusieurs passereaux migrateurs partiels ou hivernants comme le bruant des roseaux et le pinson du Nord.



Carte 34 : Cartographie des enjeux relatifs à l'avifaune nicheuse sur l'AEI



Enjeux liés à l'avifaune

Aire d'étude

☐ Aire d'étude immédiate (AEI)

Les enjeux

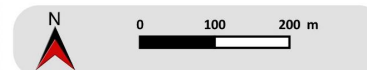
Les zones à enjeux au sein de l'AEI

- ☐ Cortège des milieux agro-pastoraux ouverts
- ☐ Cortège des milieux forestiers et bocagers
- ☐ Rousserolle effarvatte

Les observations des espèces patrimoniales

- Avifaune

Légende	Nom de l'espèce
AAr	Alouette des champs
LAr	Alouette lulu
ECi	Bruant jaune
CCa	Chardonneret élégant
CJu	Cisticole des joncs
FTi	Faucon crécerelle
AOT	Hibou moyen-duc
CaC	Linotte mélodieuse
LCo	Pie-grièche écorcheur
ASc	Rousserolle effarvatte
STo	Tarier pâle, Traquet pâle
STu	Tourterelle des bois
CCh	Verdier d'Europe



Date de réalisation : Mars 2022
 Logiciel utilisé : QGIS 3.22.5-Białowieża
 Sources : © Google Satellite

Référence : 2022-000086





Statuts des espèces recensées

Parmi les espèces recensées comme nicheuses ou potentiellement nicheuses, **deux espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » :**

- **L'alouette lulu** (*Lulula arborea*) dont plusieurs mâles chanteurs ont été entendus au niveau de l'aire d'étude. Malgré une présence sur la quasi-totalité du territoire limousin, l'espèce est considérée comme « **Vulnérable** » sur la **liste rouge régionale** du fait de l'intensification des pratiques agricoles et de la diminution de ses habitats.
- La **pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), également considérée comme « **quasiment menacée** » au niveau national. Deux couples ont été observés respectivement au niveau des zones humides est et centre de l'aire d'étude. L'espèce se reproduit probablement au niveau des fourrés et saulaies. Deux individus ont également été observés isolément au niveau de haies arbustives bordant des zones cultivées. Ces linéaires peuvent également constitués des sites de reproduction potentiels.

Sur les 48 espèces d'oiseaux potentiellement reproductrices sur le site, **onze sont considérées comme menacées ou quasiment menacées à l'échelle nationale et/ou régionale :**

Espèces classées dans la catégorie « Quasiment menacé » de la Liste Rouge Nationale et/ou Régionale

- **L'alouette des champs** (*Alauda arvensis*), également déterminante ZNIEFF en Limousin, utilise potentiellement les zones de culture présentes sur la totalité de l'AEI pour sa reproduction ;
- Le **faucou crécerelle** (*Falco tinnunculus*), dont un individu avec des comportements territoriaux a été observé au niveau des haies arborescentes de l'AEI
- **L'hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), potentiellement nicheuse au niveau du hameau de la Brègère.
- Le **tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*), plusieurs couples ont été observés sur l'AEI au niveau de la friche arbustive en partie nord, des fourrés situés en prairie humide en partie centrale et au niveau des fourrés jouxtant la zone humide de la partie sud.
- La **chouette effraie** (*Tyto alba*), « Quasiment menacée » sur la Liste Rouge Régionale. Un mâle chanteur a été entendu en partie sud-ouest de l'aire d'étude et un individu a été observé en chasse à plusieurs reprises sur la partie Est du site. L'espèce à mœurs anthropophiles est potentiellement nicheuse au niveau du hameau des Brègères, riche en bâti traditionnel.

Espèces classées dans la catégorie « Vulnérable » de la Liste Rouge Nationale et/ou Régionale

- Le **bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) a été entendu au niveau d'une zone de fourrés bordant le ruisseau en partie centrale de l'aire d'étude.
- Le **hibou moyen-duc** a été vu et entendu au niveau d'une haie arborescente en partie Sud-Est de l'AEI, à proximité du hameau des « Brègères ».
- Le **chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), également considérée comme « **vulnérable** » en Limousin, dont deux individus ont été entendus au niveau d'une haie arborescente en partie nord et d'un bosquet en partie centrale.
- La **cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis*), également déterminante ZNIEFF en Limousin, a été vue et entendue au niveau de la friche arbustive en partie nord-est de l'aire d'étude et au niveau de la zone humide bordant le ruisseau en partie centrale.

- La **linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*) a été vue et entendue au niveau de la friche arbustive présente en partie
- La **tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), également considérée comme « **Vulnérable** » en Limousin, a été entendue au niveau de haies arborescentes présentes en partie nord-est
- Le **verdier d'Europe** (*Carduelis chloris*) a été entendu au niveau d'un bosquet et d'une haie arborescente de l'aire d'étude.

Espèces classées dans la catégorie « En danger » de la Liste Rouge Régionale

- La **roussette effarvate** (*Acrocephalus scirpaes*), également déterminante ZNIEFF en Limousin a été entendue au niveau des fourrés de la zone humide située en partie sud-ouest de l'aire d'étude.

Espèces	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Espèces potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude immédiate					
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	-	A3	LC	LC	-
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	-	-	NT	LC	X (site semi naturel, agricole)
Alouette lulu (<i>Lulula arborea</i>)	Annexe I	A3	LC	VU	-
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	-	A3	VU	LC	-
Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>)	-	A3	LC	LC	-
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	-	A3	LC	LC	-
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	-	A3	VU	VU	-
Chevêche d'Athéna (<i>Athena noctua</i>)	-	A3	LC	LC	-
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	-	A3	LC	LC	-
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	-	A3	VU	LC	X
Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	-	-	LC	LC	-
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	-	A3	LC	NT	-
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	-	-	LC	LC	-
Faucou crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	-	A3	NT	LC	-
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	-	A3	LC	LC	-
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	-	A3	LC	LC	-
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	-	-	LC	LC	-
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	-	A3	LC	LC	-
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	-	-	LC	LC	-
Hibou moyen-duc (<i>Asio otus</i>)	-	A3	LC	VU	X (nidif probable ou certaine)
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	-	A3	NT	LC	-
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	-	A3	LC	LC	-
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	-	A3	LC	LC	-
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	-	A3	VU	LC	X (sites naturels)
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	-	A3	LC	LC	-
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	-	-	LC	LC	-



Espèces	Directive Oiseaux	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	ZNIEFF
Espèces potentiellement nicheuses sur l'aire d'étude immédiate					
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	-	A3	LC	LC	-
Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>)	-	A3	LC	LC	-
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	-	A3	LC	LC	-
Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>)	-	A3	LC	LC	-
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	-	A3	LC	LC	-
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	-	A3	LC	LC	-
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	-	A3	LC	LC	-
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	-	-	LC	LC	-
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Annexe I	A3	NT	LC	-
Pigeon ramier (<i>Palumba columbus</i>)	-	-	LC	LC	-
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	-	A3	LC	LC	-
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	-	A3	LC	LC	-
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	-	A3	LC	LC	-
Rosignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	-	A3	LC	LC	-
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	-	A3	LC	LC	-
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaeus</i>)	-	A3	LC	EN	X
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	-	A3	LC	LC	-
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	-	A3	NT	LC	-
Tourterelle des bois (<i>Steropelia turtur</i>)	-	-	VU	VU	-
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	-	A3	LC	LC	-
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	-	A3	VU	LC	-
Espèces non nicheuses s'alimentant sur le site					
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	-	-	LC	LC	-
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	-	A3	LC	LC	-
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Annexe I	A3	LC	LC	-
Espèces non nicheuses observées uniquement en migration, en halte migratoire, en transit ou en vol au-dessus de l'aire d'étude					
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	-	A3	LC	LC	-
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	-	A3	NA	NA	-
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	-	-	LC	LC	-
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	-	A3	LC	LC	-
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	-	-	LC	LC	-
Pinson du nord (<i>Fringilla montifringilla</i>)	-	A3	NA		-

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Oiseaux

A1 = Annexe 1 de la Directive Habitats : regroupe des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)

Protection nationale – Arrêté du 29 octobre 2009

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale des espèces menacées

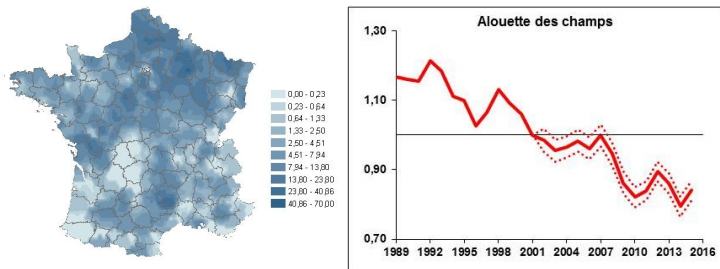
CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable DD= Données insuffisantes



Présentation des espèces patrimoniales nicheuses ou potentiellement nicheuses

L'alouette des champs

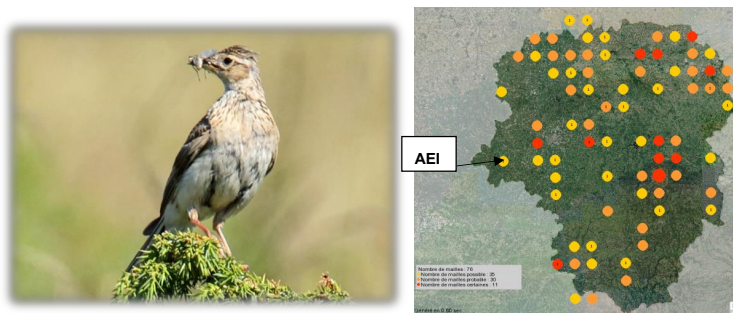
L'alouette des champs est une espèce affectionnant une large gamme de milieux ouverts herbacés, utilisés tant pour la reproduction que pour l'alimentation. Ainsi, les zones de cultures, les secteurs agropastoraux ouverts sont principalement recherchés, en favorisant les cultures de céréales, les prairies temporaires, les pâturages extensifs et les prairies de fauche pour sa reproduction. L'espèce est répartie sur l'ensemble du territoire national, avec cependant des densités nettement moins importantes dans le Sud-Ouest, le Limousin, les reliefs et le pourtour méditerranéen. A l'échelle nationale, les populations nicheuses d'alouette des champs ont connu une régression linéaire depuis une trentaine d'années, faisant état d'une baisse de 33 % des effectifs depuis 1989.



Densité et évolution des populations nicheuses d'alouette des champs à l'échelle nationale (vignature)

Le Limousin fait partie d'un des rares secteurs où l'alouette des champs présente une répartition disséminée, principalement concentrée dans la partie Nord du territoire, comme sur le bassin de Gouzou et dans les secteurs agricoles du Nord de la Haute-Vienne.

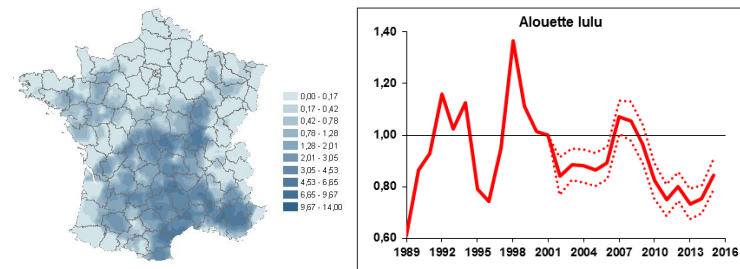
Sur l'AEI, un mâle chanteur a été contacté en période de reproduction au niveau d'une zone de culture.



Répartition des populations nicheuses d'alouette des champs en Limousin (source : www.faune-limousin.eu, photo ECTARE)

L'alouette lulu

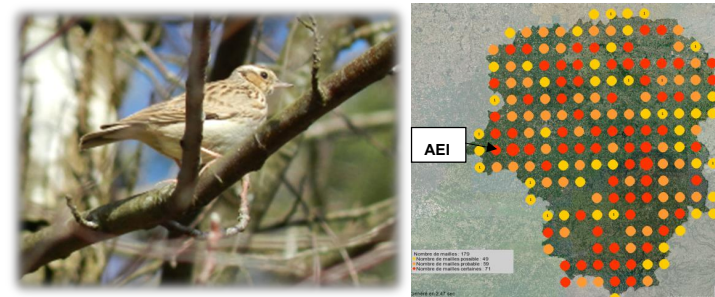
L'alouette lulu est une espèce de passereau thermophile appréciant la présence simultanée d'espaces ouverts à végétation basse (friches, pelouses, pâturages, ...) et d'une végétation buissonnante éparse (haies, fourrés, landes ouvertes), ce qui explique sa préférence pour les paysages de bocages, de landes... L'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire français, mais s'avère beaucoup plus rare au Nord et au Nord-Est. A l'échelle nationale, les populations nicheuses d'alouette lulu ne sont pas considérées comme menacées, comme en témoigne son classement en « Préoccupation mineure » sur la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs. Cependant, les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'une baisse de plus de 25% des effectifs nicheurs à l'échelle nationale sur les 10 dernières années.



Densité et évolution des populations nicheuses d'alouette lulu à l'échelle nationale (vignature)

A l'échelle régionale, l'alouette lulu est présente sur tous les départements, mais avec des concentrations plus fortes sur le plateau de Millevaches, ainsi que sur les secteurs bocagers de la Haute-Vienne et du Nord de la Creuse.

Sur l'AEI, plusieurs mâles chanteurs ont été contactés au niveau de la friche arbustive en partie nord, de zone de fourrés en bordure de prairie humide en partie centrale et d'une zone de culture en partie sud.



Répartition des populations nicheuses d'alouette lulu en Limousin (source : www.faune-limousin.eu, photo ECTARE)

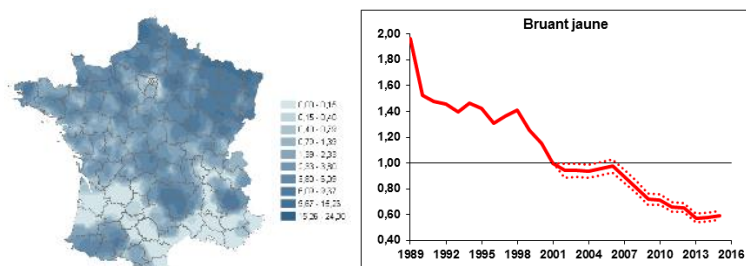


Le bruant jaune

Le bruant jaune colonise les paysages ouverts diversifiés (prairies, friches, cultures...), en mosaïque avec des milieux buissonnants et/ou forestiers ponctuels. Ainsi, l'espèce se maintient particulièrement bien dans les zones bocagères et les secteurs agricoles extensifs, mais exploite également les milieux semi-ouverts pré-forestiers (landes, végétation de recolonisation, taillis, fourrés...).

Cette espèce se reproduit sur la grande majorité du territoire français, mais se raréfie dans le Sud, notamment dans le Sud-Ouest et le pourtour méditerranéen.

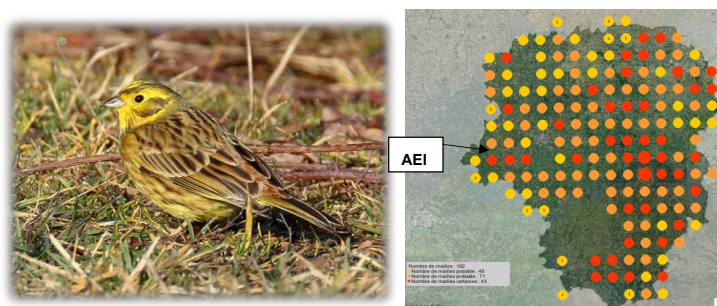
A l'échelle nationale, les populations nicheuses de bruant jaune sont considérées comme « vulnérables » par la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs, avec un déclin marqué des populations depuis 1989 (-59%), relevé par le suivi temporel STOC. Cette diminution des effectifs se poursuit depuis 2001 (-48 %).



Densité et évolution des populations nicheuses de bruant jaune à l'échelle nationale (vignature)

En Limousin, le bruant jaune s'avère assez commun sur l'ensemble du territoire, sauf dans le Sud-Ouest où l'espèce se raréfie au profit du bruant zizi.

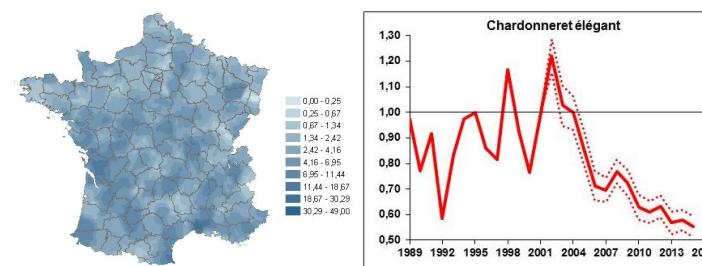
Sur l'AEI, un mâle chanteur a été entendu au niveau d'une zone de fourrés au niveau du ruisseau en partie centrale.



Répartition des populations nicheuses de bruant jaune en Limousin (source : www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)

Le chardonneret élégant

Le chardonneret élégant est une espèce de passereau affectionnant les éco-paysages complexes où alternent habitats ouverts exploités pour l'alimentation et habitats arborés pour sa reproduction. La présence de friches, jachères et prairies extensives constitue un élément nécessaire à son développement, car riches en graines entrant dans l'alimentation de l'espèce. Le chardonneret élégant est présent sur l'ensemble du territoire national, avec des densités assez homogènes. À l'échelle nationale, les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'un déclin marqué des effectifs nicheurs depuis 2001 (-55%), qui se poursuit sur les 10 dernières années (-31%).



Densité et évolution des populations nicheuses de chardonneret élégant à l'échelle nationale (vignature)

En Limousin, le chardonneret élégant apparaît globalement commun et bien réparti sur l'ensemble du territoire. Les zones de bocage, le bassin de Brive et le pourtour des principales agglomérations semblent constituer les zones les plus favorables.

Sur l'AEI, l'espèce a été notée en alimentation en bordure du ruisseau en partie centrale, au niveau de zones de friche herbacée. Deux mâles chanteurs ont cependant été entendus en partie nord, au niveau d'une haie arborescente et d'un bosquet.

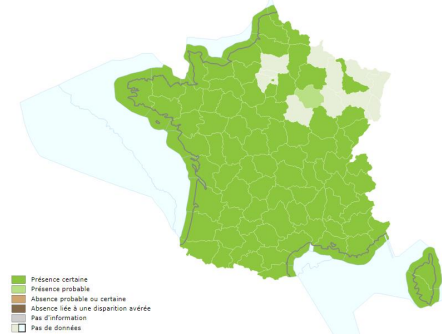


Répartition des populations nicheuses de chardonneret élégant en Limousin (source : www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)



La cisticole des joncs

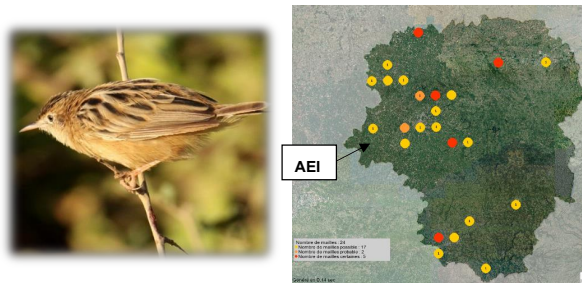
La **cisticole des joncs** est une espèce à répartition méditerranéo-atlantique étendue, principalement observée dans la moitié Sud et l'Ouest du pays. Elle affectionne les milieux ouverts caractérisés par une strate herbacée haute et dense. L'espèce favorise notamment les biotopes humides (mégaphorbiaies, cariçaies, prairies humides, landes humides...), mais exploite également les friches, jachère et champs de céréales. A l'échelle nationale, les populations nicheuses de cisticole des joncs sont considérées comme menacées (catégorie « vulnérable » de la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs). L'espèce présente un déclin marqué des populations depuis 2001 (-54%), relevé par le suivi temporel STOC.



Répartition nationale des populations nicheuses de cisticole des joncs (Source : inpn)

En Limousin l'espèce est très disséminée. On la retrouve principalement en Haute-Vienne et sur le Bassin de Brive.

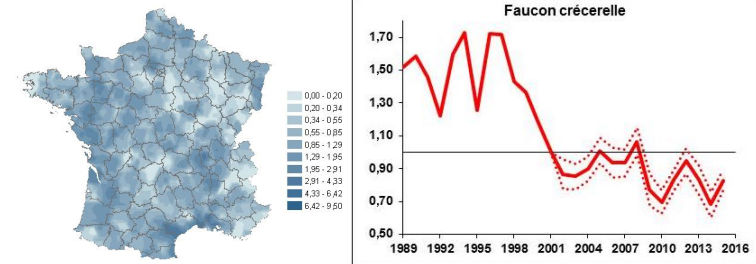
Sur l'AEI, deux couples ont pu être observés. Un au niveau de la friche arbustive en partie nord et un au niveau des prairies humides bordant le ruisseau en partie centrale. Un mâle chanteur a été entendu au niveau de la zone humide présente au sud-est de l'aire d'étude.



Répartition des populations nicheuses de cisticole des joncs en Limousin (Source : Atlas des oiseaux nicheurs du Limousin – Faune-limousin; photo ECTARE)

Le faucon crécerelle

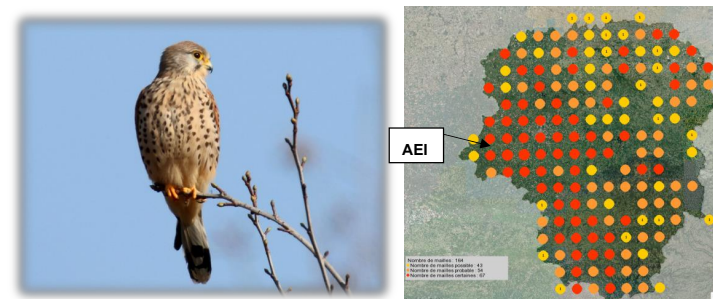
Le **faucon crécerelle** est un rapace à forte plasticité écologique, colonisant une large gamme de milieux ouverts à semi-ouverts. Les zones agricoles ouvertes riches en prairies permanentes et les abords des agglomérations semblent toutefois concentrer les populations les plus importantes. Le faucon crécerelle est distribué de façon relativement homogène sur le territoire national, avec toutefois des densités moins élevées dans les zones forestières du Centre et de l'Est. L'espèce n'est pas considérée comme menacée en France, mais son déclin régulier depuis une trentaine d'années (-62 % depuis 1989 – données STOC), lui ont valu d'être classé dans la catégorie des espèces « quasiment menacées » dans la dernière mise à jour de la Liste Rouge Nationale.



Densité et évolution des populations nicheuses de faucon crécerelle à l'échelle nationale (vignature)

En Limousin, le faucon crécerelle constitue l'une des espèces de rapaces les plus communes derrière la buse variable. Il est présent sur la quasi-totalité du territoire, mais délaisse volontiers les secteurs à fort taux de boisement, comme l'Est corrézien et certaines zones du plateau de Millevaches.

Sur l'AEI, l'espèce a été observée à plusieurs reprises en chasse au-dessus des parcelles culturales et des prairies humides et un individu a eu un comportement territorial près d'un bosquet de l'aire d'étude où il a également été observé en stationnement.



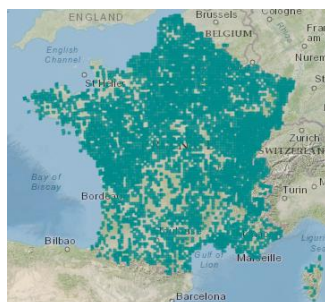
Répartition des populations de faucon crécerelle en Limousin (www.faune-limousin.eu, photo ECTARE)



Le hibou moyen-duc

Le **hibou moyen-duc** fréquente principalement les zones agricoles à bocages semi-ouverts, comportant un maillage de petits bois et bosquets. Les zones ouvertes prairiales, les friches et les zones humides ouvertes apparaissent comme les biotopes les plus utilisés pour l'alimentation. La nidification se fait quant à elle en milieu forestier ou au niveau de linéaires arborescents, bien souvent par réappropriation d'anciens nids de corvidés.

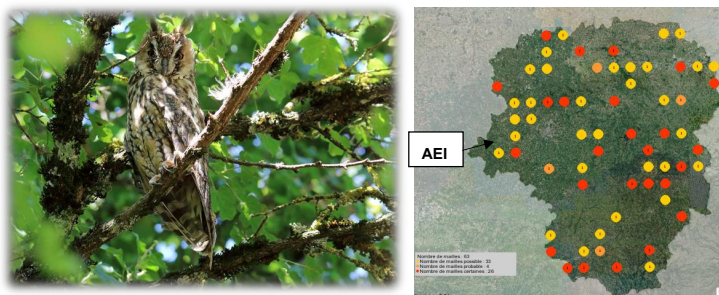
L'espèce est présente en reproduction sur la quasi-totalité du territoire français, avec cependant des lacunes en Bretagne, dans le Sud-Ouest et dans le Sud-Est. Le statut des effectifs nicheurs est considéré comme plutôt favorable à l'échelle nationale, malgré des régressions constatées dans plusieurs régions.



Répartition nationale actuelle et historique du Hibou Moyen Duc (Source : INPN)

En Limousin, l'espèce a connu une forte régression de ses effectifs nicheurs, tant démographique que géographique, expliquant son statut d'espèce « vulnérable » à l'échelle régionale. Les données en période de reproduction sont assez rares, essentiellement concentrée dans le Nord du département de la Haute-Vienne, ainsi que sur le plateau de Millevaches.

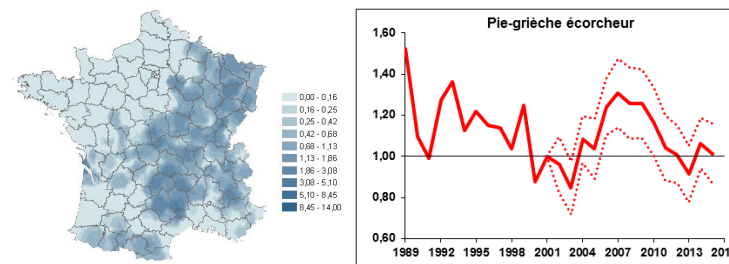
Sur l'AEI, un mâle chanteur a été entendu au niveau d'une haie arborescente bordant le hameau des Brégères et un individu a été vu en action de chasse en partie Est du site



Répartition des populations de hibou moyen-duc en Limousin (www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)

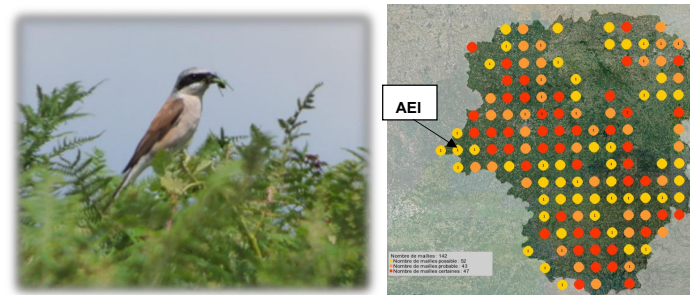
La pie-grièche écorcheur

La **pie-grièche écorcheur** est une espèce de passereau typique des milieux ouverts à semi-ouverts. Elle affectionne les habitats herbacés riches en insectes, notamment les pâturages extensifs, les prairies de fauche, les friches et les pelouses calcaires. La présence de formations buissonnantes épineuses linéaires (haies) ou ponctuelles (fourrés) constitue également un élément nécessaire à son développement (site de nidification). L'espèce est présente sur la grande majorité du territoire national, mais s'avère rare sur le pourtour méditerranéen et le quart Nord-Ouest. A l'échelle nationale, les suivis temporels spécifiques à cette espèce font état d'une certaine stabilité des effectifs nicheurs depuis 2001 (-6%), mais un déclin marqué (-24%) a été mise en évidence sur les dix dernières années.



Densité et évolution des populations nicheuses de pie-grièche écorcheur à l'échelle nationale (vigilance)

En Limousin, la pie-grièche écorcheur s'avère commune et présente une répartition assez homogène à l'échelle du territoire. Les zones de bocage, les vallées alluviales et les secteurs pelousaires semblent constituer les biotopes favorisés par l'espèce. Sur l'AEI, deux couples ont été observés respectivement au niveau des zones humides est et centre. L'espèce se reproduit probablement au niveau des fourrés et saulaies. Deux individus ont également été observés isolément au niveau de haies arbustives bordant des zones cultivées. Ces linéaires peuvent également constitués des sites de reproduction potentiels.



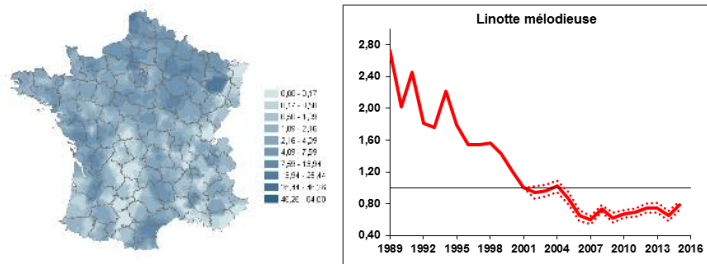
Répartition des populations nicheuses de pie-grièche écorcheur en Limousin (source : www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)



La linotte mélodieuse

La **linotte mélodieuse** est une espèce inféodée aux milieux ouverts à semi-ouverts présentant des zones buissonnantes (fourrés, haies basses), notamment au niveau des landes, des coupes forestières, des zones agricoles bocagères et des friches.

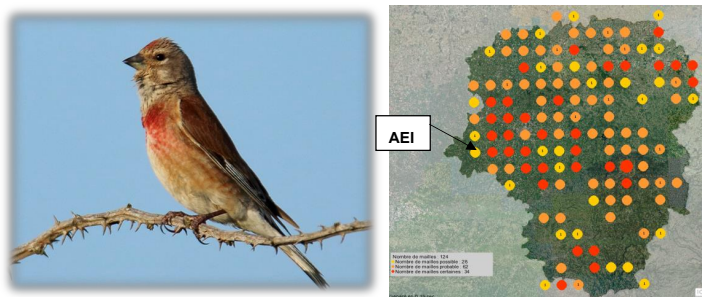
La linotte mélodieuse présente une répartition relativement uniforme sur l'ensemble du territoire français, avec des densités toutefois moins importantes dans le Limousin, en Midi-Pyrénées et dans le Sud-Est. A l'échelle nationale, les populations nicheuses de linotte mélodieuse sont considérées comme « vulnérables » par la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs, avec une diminution de près de 70 % constatée à l'échelle nationale depuis 1989 et un déclin de 30% depuis 2001 (données STOC).



Densité et évolution des populations nicheuses de linotte mélodieuse à l'échelle nationale (vigienature)

En Limousin, la linotte mélodieuse présente une répartition assez morcelée, avec des populations bien présentes sur le plateau de Millevaches et la Haute-Vienne, mais des données beaucoup plus rares ailleurs.

Sur l'AEI, l'espèce a été vue et entendue au niveau de la friche arbustive présente en partie nord.



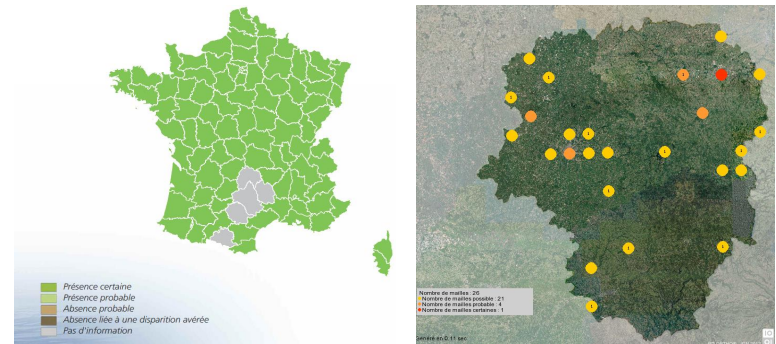
Répartition des populations nicheuses de linotte mélodieuse en Limousin (source : www.faune-limousin.eu – Photo ECTARE)

La rousserolle effarvatte

En France, la **rousserolle effarvatte** est commune dans la moitié nord du pays et présente une répartition assez homogène au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon avec toutefois quelques secteurs délaissés dans le centre de la Bretagne et de la Normandie. Dans le sud du pays, l'espèce est plus localisée du fait de la rareté des roselières, à l'exception des cotes des landes et de la Méditerranée ainsi que de la vallée du Rhône.

La rousserolle effarvatte vit dans des zones humides pourvues d'une végétation hygrophile arborescente et arbustive, dans les saulaies le long des rives et tout particulièrement dans des phragmitaies pures à roseau commun.

En France, le suivi vigie nature montre une progression importante de l'espèce (+44%) attribuée à une dynamique de la reproduction positive liée au réchauffement climatique. En effet, l'augmentation des températures induit un retour de migration plus précoce qu'auparavant, d'où une période de reproduction allongée et donc une proportion de deuxième couvée plus importante. Cette dynamique positive est contrebalancée par la dégradation des roselières qui subissent des fauches répétées voire des destructions suite aux modifications d'utilisation des sols (agriculture, urbanisme). Ces effets antagonistes expliquent que le statut de la rousserolle effarvatte à l'échelle européenne est considéré comme stable.



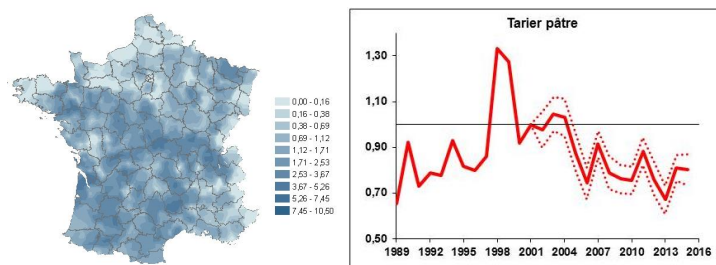
Répartition nationale (INPN) et régionale (Faune-limousin) de la rousserolle effarvatte

Sur l'AEI, un mâle chanteur a été entendu en période de reproduction (fin mai) au niveau de la zone de fourrés au niveau de la prairie humide de la partie sud-ouest.



Le tarier pâtre

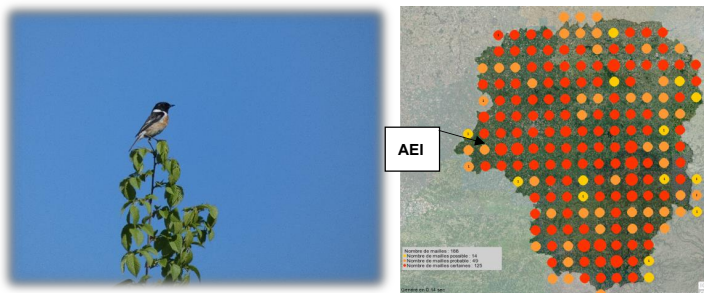
Le tarier pâtre est une espèce spécialiste des milieux ouverts à semi-ouverts caractérisés par la présence simultanée d'une couverture buissonnante (haies, fourrés) et d'une strate herbacée dense et haute, riche en insectes. Ainsi, l'espèce colonise préférentiellement les secteurs bocagers ouverts, les zones agricoles riches en haies basses, les friches, les landes et les milieux pré-forestiers. Au contraire, la couverture forestière constitue un élément limitant pour le développement de cette espèce. Le tarier pâtre est présent sur l'ensemble du territoire français, mais ses effectifs se concentrent principalement dans le l'Ouest et le Sud, ce qui peut s'expliquer par la sensibilité de l'espèce aux vagues de froids hivernales. A l'échelle nationale, les populations nicheuses de tarier pâtre sont considérées comme « quasiment menacées » par la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs, avec une diminution de 28 % constatée à l'échelle nationale depuis 2001 (données STOC).



Densité et évolution des populations nicheuses de tarier pâtre à l'échelle nationale (vignature)

En Limousin, le tarier pâtre peut être considéré comme une espèce commune, se raréfiant uniquement dans les secteurs les plus forestiers du territoire.

Sur l'AEI, plusieurs couples de tarier pâtre ont pu être observés tout au long de la période de reproduction, au niveau des friche arbustives, des fourrés et des prairies humides. Ils exploitent les zones ouvertes riches en ronciers et fourrés pour leur reproduction.

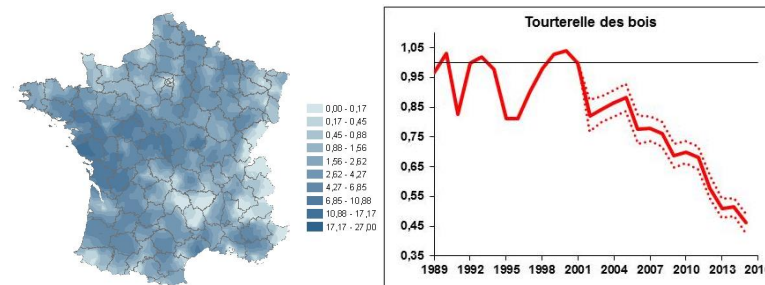


Répartition des populations nicheuses de tarier pâtre en Limousin (source : www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)

La tourterelle des bois

La tourterelle des bois affectionne les paysages ouverts, riches en bois, bosquets, ripisylves et haies en bordure de zones cultivées, lesquelles lui sont propices à la fois pour la nidification et l'alimentation.

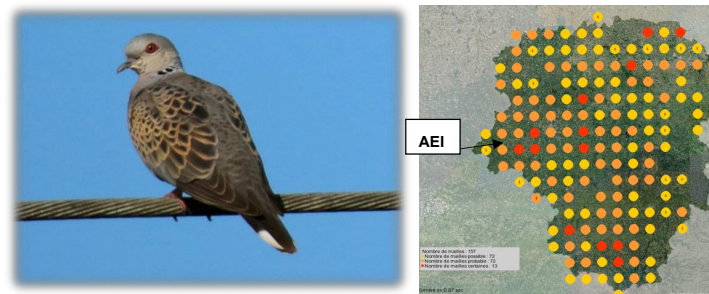
La tourterelle des bois est présente sur l'ensemble du territoire français, mais favorise les secteurs ruraux de plaine. Elle délaisse les zones de reliefs et présente des concentrations importantes dans le centre-Ouest et le Sud-Ouest du pays. Les suivis temporels spécifiques à cette espèce (données STOC) font état d'un déclin marqué des effectifs nicheurs à l'échelle nationale depuis 2001 (-48%), qui se poursuit sur les dix dernières années (-44 %).



Densité et évolution des populations nicheuses de tourterelle des bois à l'échelle nationale (vignature)

En Limousin, la tourterelle apparaît encore assez commune, même si les populations régionales ont subi une forte régression lors des dernières décennies. Les effectifs semblent se concentrer dans les zones de bocages de la Haute-Vienne et du Nord de la Creuse.

A l'échelle de l'AEI, deux mâles chanteurs ont été entendus au niveau de haies arborescentes présentes en partie nord-est.



Répartition des populations nicheuses de tourterelle des bois en Limousin (source : www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)

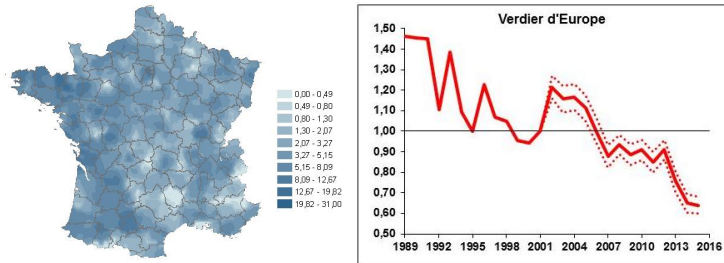


Le verdier d'Europe

Le verdier d'Europe est une espèce inféodée aux milieux semi-ouverts riches en strate arborée, comme notamment les lisières forestières, les bocages à hautes tiges ou les taillis.

Le verdier d'Europe présente une répartition relativement uniforme sur l'ensemble du territoire français, avec des densités toutefois plus importantes dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

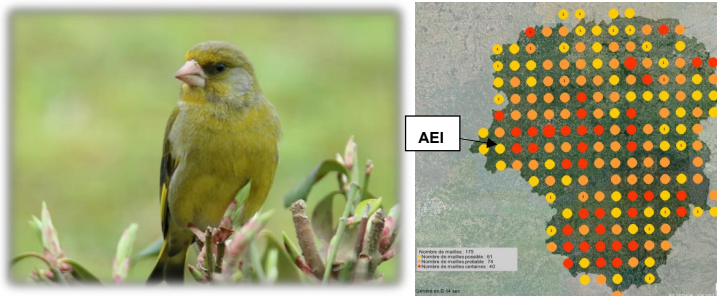
A l'échelle nationale, les populations nicheuses de verdier d'Europe sont considérées comme « vulnérables » par la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs, avec une diminution de 45 % constatée à l'échelle nationale depuis 2001 (données STOC).



Densité et évolution des populations nicheuses de verdier d'Europe à l'échelle nationale (vigienature)

En Limousin, le verdier d'Europe s'avère assez commun, notamment dans la moitié Ouest du territoire, où l'espèce recherche les secteurs bocagers et la proximité des agglomérations.

L'espèce a été contactée sur l'AEI en période de reproduction au niveau d'un bosquet et d'une haie arborescente.



Répartition des populations nicheuses de verdier d'Europe en Limousin (source : www.faune-limousin.eu ; photo ECTARE)

6.2.4.6. Les Lépidoptères

Les données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune d'Oradour sur Vayres, concernée par le site d'étude (Faune-Limousin Maille n°E053N651 et E053N652, INPN) font état de la présence de 47 espèces de rhopalocères dont 1 d'intérêt communautaire.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts de protection/patrimonialité	Probabilité de présence sur l'AEI
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Protection nationale Annexe II Directive « Habitats » « Quasiment menacé » LRR	Moyenne

Le cuivré des marais est une espèce liée aux zones humides prairiales observées en système alluvial. Au regard des milieux en présence sur l'AEI, les probabilités de présence de cette espèce apparaissent importantes.

Compte-tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe représente un enjeu potentiellement fort pour le secteur d'étude, notamment en raison de la présence de zones humides, favorables au développement du cuivré des marais.

Espèces recensées

Les investigations réalisées lors des différentes campagnes de terrain ont permis de recenser 44 espèces de Lépidoptères, dont 43 espèces de Rhopalocères (papillons de jour) et 1 espèce d'Hétérocère (papillon de nuit) :

Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats de développement
Rhopalocères		
Amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>)	Reproduction possible	Lisières, ronciers
Aurore (<i>Anthocharis cardamines</i>)	Reproduction possible	Prairie humide
Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>)	Reproduction possible	Friche, prairies humides
Azuré du trèfle (<i>Cupido argiades</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Azuré des nerpruns (<i>Celastrina argiolus</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Belle-Dame (<i>Vanessa cardui</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive
Carte géographique (<i>Araschnia levana</i>)	Reproduction possible	Lisières
Citron (<i>Gonopteryx rhamnii</i>)	Reproduction possible	Zone humide
Collier de Corail (<i>Aricia agestis</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Cuivré fuligineux (<i>Lycaena tityrus</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée, Prairie humide
Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée, Prairie humide
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Reproduction probable	Prairies humides
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Reproduction possible	Prairie humide
Demi-argus (<i>Cyaniris semiargus</i>)	Reproduction possible	Prairies humides
Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	Reproduction possible	Prairie, jachères
Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée, Prairie humide
Gazé (<i>Aporia crataegi</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive



Espèces	Utilisation de l'aire d'étude	Habitats de développement
Grande tortue (<i>Nymphalis polychloros</i>)	Stationnement	Haie, roncier
Hespérie de la houque (<i>Thymelicus sylvestris</i>)	Reproduction possible	Prairie, jachères
Hespérie du Dactyle (<i>Thymelicus lineola</i>)	Reproduction possible	Prairie, jachères
Machaon (<i>Papilio machaon</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Mégère (<i>Lasiommata megera</i>)	Reproduction possible	Haie, roncier
Mélitée des scabieuses (<i>Melitaea parthenoides</i>)	Reproduction possible	Prairie humide, Haie
Mélitée des centaurées (<i>Melitaea phoebe</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée, Prairie humide
Mélitée du plantain (<i>Melitaea cinxia</i>)	Reproduction possible	Prairies
Mélitée noirâtre (<i>Melitaea diamina</i>)	Reproduction possible	Prairie humide
Mélitée orangée (<i>Melitaea didyma</i>)	Reproduction possible	Friche arbustive
Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée, culture
Nacré de la Sanguisorbe (<i>Brenthis ino</i>)	Reproduction possible	Prairie humide
Paon de jour (<i>Inachis io</i>)	Reproduction possible	Lisières, prairies humides
Petit nacré (<i>Issoria lathonia</i>)	Reproduction possible	Prairie
Petit sylvain (<i>Limenitis camilla</i>)	Reproduction possible	Lisière
Petite violette (<i>Boloria dia</i>)	Reproduction possible	Lisière
Piérède de la rave (<i>Pieris rapae</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Piérède de la moutarde (<i>Leptidea synapis</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Piérède du navet (<i>Pieris napi</i>)	Reproduction possible	Culture
Point de Hongrie (<i>Erynnis tages</i>)	Reproduction possible	Prairies
Robert le diable (<i>Polygona c-album</i>)	Reproduction possible	Lisière
Silène (<i>Brintesia circe</i>)	Reproduction possible	Haie, Fourrés
Souci (<i>Colias crocea</i>)	Reproduction possible	Friche herbacée
Tabac d'Espagne (<i>Argynis paphia</i>)	Reproduction possible	Lisière forestière
Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)	Reproduction possible	Lisières forestière
Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	Déplacement local	Fourrés, lisières
Hétérocère		
Moro-sphinx (<i>Macroglossum stellatarum</i>)	Alimentation	Friche herbacée

La diversité de Lépidoptères observée apparaît assez élevée, se concentrant principalement au niveau des prairies humides, des friches herbacées et lisières.

Plusieurs cortèges d'espèces peuvent être distingués :

- Cortège des prairies humides : cuivré des marais, cuivré fuligineux, azuré du trèfle, demi-argus, mélitée noirâtre, nacré des sanguisorbes, damier de la succise.

Concernant le cuivré des marais, l'espèce observée en 2020 n'a pas été revue au cours des inventaires de 2021 malgré des conditions de prospections favorables. Le printemps 2021 ayant été très pluvieux, il est possible que l'émergence des imagos ait été retardée et pourrait expliquer l'absence d'individus au cours de ce passage.

- Cortège des lisières et milieux forestiers : citron, grande tortue, carte géographique, robert le diable, gazé, azuré des nerpruns, petit sylvain, paon de jour, tabac d'Espagne, tircis
- Cortège des prairies fleuries, friches et milieux perturbés : point de Hongrie, machaon, souci, aurore, piérède de la rave, piérède du navet, cuivré commun, azuré commun, collier de corail, belle-

dame, vulcain, mélitées orangée, du plantain, des scabieuses et des centaurées, petite violette, myrtil, fadet commun

- Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts xérophiles : mégère, silène

Statuts des espèces recensées

Parmi les espèces recensées, deux sont strictement protégées à l'échelle nationale et inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » :

- Le cuivré de marais (*Lycaena dispar*) également déterminant ZNIEFF en Limousin.
- Le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

Espèces	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Déterminant ZNIEFF
Rhopalocères				
Amaryllis (<i>Pyronia tithonus</i>)	-	-	LC	-
Aurore (<i>Anthocharis cardamines</i>)	-	-	LC	-
Azuré commun (<i>Polyommatus icarus</i>)	-	-	LC	-
Azuré du trèfle (<i>Cupido argiades</i>)	-	-	LC	-
Azuré des nerpruns (<i>Celastrina argiolus</i>)	-	-	LC	-
Belle-Dame (<i>Vanessa cardui</i>)	-	-	LC	-
Carte géographique (<i>Araschnia levana</i>)	-	-	LC	-
Citron (<i>Gonopteryx rhamni</i>)	-	-	LC	-
Collier de Corail (<i>Aricia agestis</i>)	-	-	LC	-
Cuivré fuligineux (<i>Lycaena tityrus</i>)	-	-	LC	-
Cuivré commun (<i>Lycaena phlaeas</i>)	-	-	LC	-
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Annexe II	A3	LC	X
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Annexe II	A3	LC	-
Demi-argus (<i>Cyaniris semiargus</i>)	-	-	LC	-
Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>)	-	-	LC	-
Fadet commun (<i>Coenonympha pamphilus</i>)	-	-	LC	-
Gazé (<i>Aporia crataegi</i>)	-	-	LC	-
Grande tortue (<i>Nymphalis polychloros</i>)	-	-	LC	-



Espèces	Directive Habitats	Protection nationale	Liste Rouge Nationale	Déterminant ZNIEFF
Hespérie de la houque (<i>Thymelicus lineola</i>)	-	-	LC	
Hespérie du dactyle (<i>Thymelicus lineola</i>)	-	-	LC	
Machaon (<i>Papilio machaon</i>)	-	-	LC	-
Mégère (<i>Lasiommata megera</i>)	-	-	LC	-
Mélictée des scabieuse (<i>Melitaea parthenoides</i>)	-	-	LC	-
Mélictée des centauree (<i>Melitaea phoebe</i>)	-	-	LC	-
Mélictée du plantain (<i>Melitaea cinxia</i>)	-	-	LC	-
Mélictée noirâtre (<i>Melitaea diamina</i>)	-	-	LC	-
Mélictée orangée (<i>Melitaea didyma</i>)	-	-	LC	-
Myrtil (<i>Maniola jurtina</i>)	-	-	LC	-
Paon de jour (<i>Inachis io</i>)	-	-	LC	-
Petit nacré (<i>Issoria lathonia</i>)	-	-	LC	-
Petit sylvain (<i>Limenitis camilla</i>)	-	-	LC	-
Piérade de la rave (<i>Pieris rapae</i>)	-	-	LC	-
Piérade de la moutarde (<i>Leptidea synapis</i>)	-	-	LC	-
Piérade du navet (<i>Pieris napi</i>)	-	-	LC	-
Point de Hongrie (<i>Erynnis tages</i>)	-	-	LC	-
Robert le diable (<i>Polygonia c-album</i>)	-	-	LC	-
Silène (<i>Brintesia circe</i>)	-	-	LC	-
Souci (<i>Colias crocea</i>)	-	-	LC	-
Tabac d'Espagne (<i>Argynis paphia</i>)	-	-	LC	-
Tircis (<i>Pararge aegeria</i>)	-	-	LC	-
Vulcain (<i>Vanessa atalanta</i>)	-	-	LC	-
Hétérocères				
Moro-sphinx (<i>Macroglossum stellatarum</i>)	-	-	NA	NA

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Habitats

Annexe 2 de la Directive Habitats : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)

Annexe 4 de la Directive Habitats : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte

Protection nationale – Arrêté du 19 novembre 2007

A2 = Article 2 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

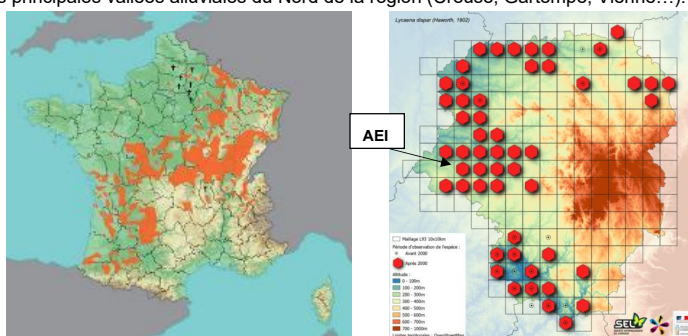
CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA= Non Applicable



Présentation des espèces patrimoniales

Le cuivré des marais

Le cuivré des marais est une espèce de Lépidoptères fréquentant divers types de milieux ouverts hygrophiles à méso-hygrophiles, comprenant notamment dans les marais, les prairies alluviales de fauches, les pâturages humides extensifs et les mégaphorbiaies. Toutefois, compte tenu de la plasticité écologique d'une de ses plantes hôtes principales (*Rumex crispus*), de petites populations peuvent se maintenir dans des biotopes peu favorables, à la faveur de fossés, jachères ou encore friches humides. L'espèce est présente sur une large part du territoire national, mais avec d'importantes lacunes dans le Nord-Ouest, la région parisienne et le Sud-Est. Les populations les plus importantes se maintiennent dans le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Nord-Est et le Sud-Ouest. En Limousin, l'espèce apparaît localisée, se cantonnant aux secteurs de plaine, notamment au niveau du bassin de Brive, ainsi qu'à la faveur des principales vallées alluviales du Nord de la région (Creuse, Gartempe, Vienne...).



Répartition du cuivré des marais à l'échelle nationale (Tristan Lafranchis 2014) et régionale (Source : SEL, 2020)

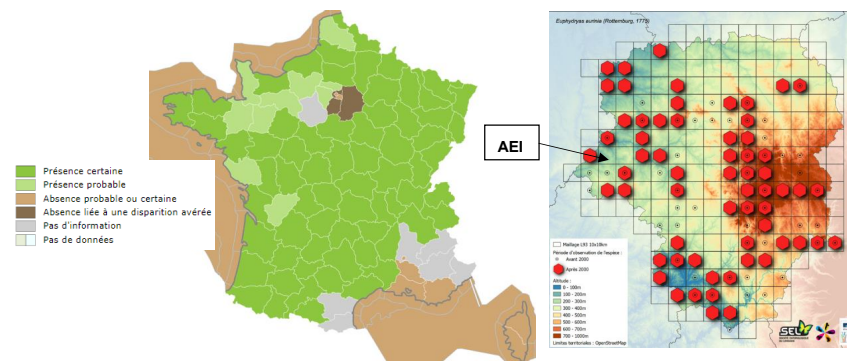
A l'échelle de l'AEI, une dizaine d'individus en cumulé, mâle et femelle, ont été observés au niveau des prairies humides en partie ouest de l'aire d'étude. L'espèce se reproduit donc très probablement au niveau des faciès humides de l'AEI, notamment au niveau des prairies humides et mégaphorbiaies occupant la partie Ouest du site.



Cuivré des marais mâle et habitats d'espèces observés sur l'AEI (photos ECTARE)

Le damier de la succise

Le **damier de la succise** occupe la majeure partie du territoire national, mais apparaît plus rare dans le Nord de la France. En Limousin, l'espèce s'avère assez commune sur le plateau de Millevaches, où ses habitats de développement sont bien représentés. En dehors de l'étage montagnard, l'espèce s'observe essentiellement au niveau des principales vallées, notamment dans le Sud-Ouest corrézien et dans le département de la Haute-Vienne. Cette espèce fréquente les prairies humides à méso-hygrophiles, les bas-marais tourbeux, les landes humides, les tourbières et les prairies maigres alluviales.



Répartition nationale (INPN) et régionale (Société entomologique du Limousin) du damier de la succise.

Sur l'AEI, un individu a été observé au niveau d'un secteur de prairie humide oligotrophe située en partie sud-ouest du périmètre.



Damier de la succise et habitat de l'espèce sur l'AEI (photos ECTARE)